

PERSPECTIVES



La centrale Robert-Bourassa (LG2) produit normalement 42 600 GWh par an. Pour pallier les variations du rendement de ses installations, Hydro-Québec entretient des comptes d'écart. C'est de là que proviendra l'argent remis aux clients pour compenser les trop-perçus, a décidé Québec.

COURTOISIE HYDRO-QUÉBEC

III HYDRO-QUÉBEC

Des trop-perçus aux contours flous

Que redonne vraiment le gouvernement aux Québécois ?

Le projet de loi 34 présenté cette semaine à Québec promet entre ses lignes que les « trop-perçus » engrangés par Hydro-Québec depuis 2005 seront redistribués aux Québécois. Vraiment ? Des experts doutent des mécanismes censés concrétiser l'intention. Explications.

GUILLAUME BOURGALT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Dans un rapport déposé en mai 2018, la vérificatrice générale (VG) du Québec notait que « le processus d'établissement des tarifs d'Hydro-Québec est complexe ». Un an plus tard, le gouvernement radical vient de le simplifier radicalement : en un trait de crayon, Québec a imposé ses tarifs pour cinq ans, et fin de la discussion.

En lieu et place des savants calculs de la Régie de l'énergie, le projet de loi 34 du ministre Jonatan Julien (Énergie) a donc prévu un gel des tarifs pour 2020, suivi d'une indexation sur l'indice du coût de la vie pour les quatre années suivantes. Québec calcule que l'effet combiné de cette décision sera d'avoir remis aux Québécois près de 1 milliard d'ici 2024.

En ajoutant à cette somme un « rabais » de quelque 500 millions qu'Hydro-Québec devra offrir à ses clients au début de l'année prochaine, le gouvernement soutient que tous les « trop-perçus » engrangés par la société d'État depuis 2005 et identifiés par la VG l'an dernier auront été redistribués. Ce qui ne sera pas nécessairement le cas — et qui sera surtout très difficile à mesurer, soutiennent des experts. Tour d'horizon en questions.

D'où viennent les trop-perçus ? « Des écarts de rendement favorables à Hydro-Québec ont totalisé 1,5 milliard de dollars de 2005 à 2017 », écrivait la VG

dans son rapport de mai 2018. Ces écarts s'expliquent par la différence entre les prévisions d'Hydro-Québec et les résultats réels enregistrés. « Hydro-Québec parle de gains d'efficacité qui auraient réduit les charges au-delà de celles autorisées par la Régie de l'énergie et d'écarts de prévision, alors que d'autres prétendent qu'il s'agit d'erreurs de prévision », résumait la VG.

Le problème est connu depuis longtemps. La Régie de l'Énergie soulignait elle-même en 2017 qu'Hydro-Québec « sous-estime historiquement sa capacité à réaliser des gains d'efficacité dans sa gestion, ses processus d'affaires et ses activités, conduisant à une surestimation annuelle de ses charges ». La VG, elle, remarquait qu'il n'y pas de « mécanisme d'ajustement pour tenir compte des coûts réels dans les tarifs futurs ».

L'argent dormait dans les coffres d'Hydro-Québec ? Non. La VG indiquait dans son rapport que les trop-perçus « ont permis de verser 1,1 milliard de dollars de dividendes supplémentaires au gouvernement du Québec ». « Cet argent-là retourne aux Québécois dans le dividende qu'on verse au gouvernement chaque année et qui sert à financer les services publics, les écoles, les hôpitaux », défendait un attaché de presse de la société d'État en 2017.

« Il n'y a pas eu de détournement de fonds, illustre Luc Godbout, titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques. L'argent est allé dans les coffres de l'État. »

Les 500 millions de « rabais » seront puisés où ? Selon l'analyste indépendant en réglementation d'énergie Jean-François Blain, la somme de 500 millions promise « est de l'argent qui appartient déjà aux clients, et qui aurait été remis autrement aux clients. Il n'y a

aucun avantage par rapport à la situation actuelle ».

C'est que l'article 21 du projet loi stipule que l'argent proviendra des « comptes d'écart » de la société d'État — une sorte de coussin que la Régie autorise à Hydro-Québec pour s'adapter à certains imprévus. Un hiver plus doux entraînera par exemple un manque à gagner par rapport aux prévisions d'Hydro : le compte d'écart des « aléas climatiques » pourra fournir la somme manquante, et vice versa s'il fait plus froid et que les revenus augmentent.

Mais comme la VG le rappelait, la valeur des comptes d'écart est « ultérieurement intégrée dans les tarifs d'Hydro, selon des modalités autorisées par la Régie, généralement sur une période d'un an à cinq ans ». Une façon de dire que cette cagnotte revient indirectement dans les poches des Québécois. Le gouvernement rend l'opération plus concrète.

Les hausses de tarifs décrétées par Québec seront-elles profitables aux consommateurs ? Rien n'est moins sûr, affirment Jean-François Blain et Luc Godbout. « Il aurait été préférable de laisser la Régie de l'énergie déterminer quels auraient dû être les tarifs chaque année plutôt que d'imposer des augmentations comme celles-là, indique M. Godbout. Québec aurait pu laisser la marge de manœuvre à la Régie, quitte à fixer un plafond pour les hausses. »

« Comme la Régie ne fera pas l'exercice pour les cinq prochaines années, on ne saura jamais si les hausses décrétées par Québec auront été plus élevées que celles que la Régie aurait établies. »

M. Blain rappelle pour sa part que la Régie a déjà imposé des baisses de tarifs. Et que depuis quatre ans, les hausses tarifaires accordées par la Régie ont été inférieures au taux d'infla-

tion. Considérant l'augmentation attendue des volumes de ventes d'Hydro-Québec (notamment à cause de l'entrée en service des *blockchain*), M. Blain juge qu'il est peu probable que la Régie aurait accordé à Hydro des hausses aussi importantes que celles prévues par Québec. « Il y a de la poudre aux yeux » dans les calculs du gouvernement, estime-t-il.

Y aurait-il eu une meilleure façon de redistribuer l'argent ? Luc Godbout estime que Québec aurait été mieux avisé d'agir par une baisse d'impôt sur le revenu, ou par un crédit d'impôt remboursable. « Je ne pense pas que si la volonté est de remettre de l'argent aux gens, une réduction de la facture [qui ne fait pas de distinction sur les moyens financiers des destinataires] est la meilleure solution. »

Quel rôle jouera la Régie dans le futur ? Le projet de loi 34 « retire les obligations pour Hydro-Québec de faire autoriser par la Régie de l'énergie ses projets d'investissement en infrastructures », ses initiatives de réorganisation du réseau et ses programmes commerciaux. Il retire aussi à la Régie l'obligation « d'établir un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité » par Hydro-Québec. Et, bien sûr, il décrète à la place de la Régie les tarifs pour les cinq prochaines années. Hydro-Québec s'est dite « extrêmement satisfaite » de la proposition. La Régie ne pouvait de son côté commenter le dossier vendredi, n'ayant pas terminé l'analyse du projet de loi.

Selon le ministre Julien, il ne faut pas voir dans le projet de loi 34 un « désaveu du rôle de la Régie ». Cette dernière « a un rôle hyper important pour protéger les consommateurs et faire le suivi des plaintes ».

HONG KONG

La cité-État peut-elle tenir tête à Pékin ?

B 4

POLITIQUE

Bulletin ministériel : la chronique de Michel David

B 5

ÉTATS-UNIS

Le bon, la brute et le truand : la chronique d'Élisabeth Vallet

B 6

HISTOIRE

Laure Gaudreault, une éducatrice de terrain

B 7

Grandeurs et misères de la caricature

La caricature se trouve peut-être dans une période de recul, après l'affranchissement qu'elle a connu au XIX^e siècle et le symbole de liberté qu'elle est devenue au XX^e siècle

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

Voici une poire. Un dessin de poire. Mais regardez mieux. Dans un second dessin, la poire semble mûrir un peu vite. Au bout d'un enchaînement de quatre dessins, la tête d'un roi gras, Louis-Philippe, est là, à la place de la poire... La poire devenue roi. Et vice versa. Tout le monde rigole de cette audace du dessinateur. Vive la poire! Vive le roi! Nous sommes en 1831. La première version de ce dessin, qui connaîtra plusieurs déclinaisons, est un grand succès. Elle est l'œuvre d'Honoré Daumier, selon une idée de Charles Philippon, directeur du journal *La Caricature*.

En ce roi terne, Charles Philippon voit un barrage contre la liberté de la presse. C'est dans des saillies pareilles, portées par la caricature, que la presse gagne, au XIX^e siècle, le droit d'exprimer librement des idées.

Pour Ersy Contogouris, professeur au Département d'histoire de l'art de l'Université de Montréal et spécialiste de l'histoire de la caricature, « le

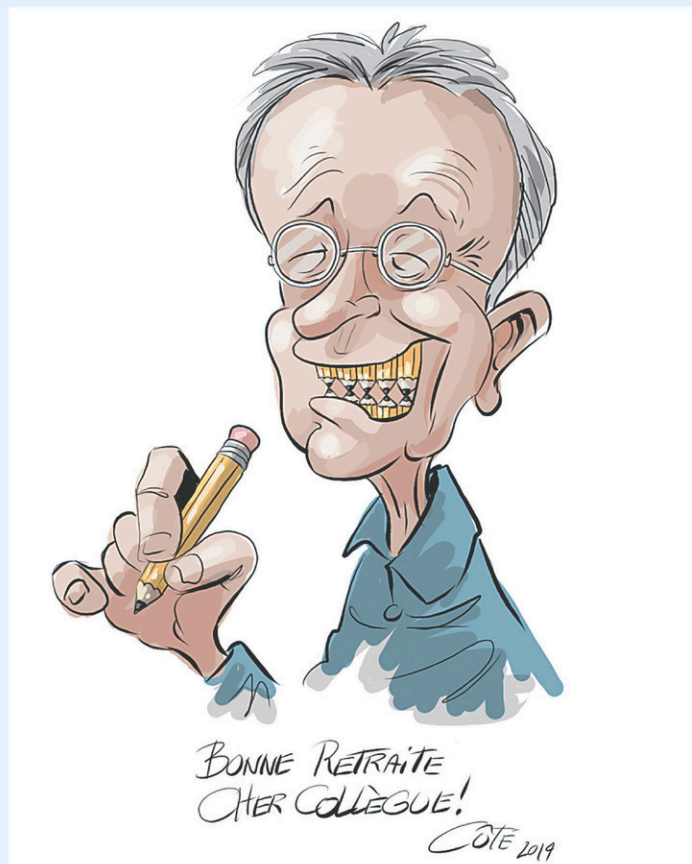
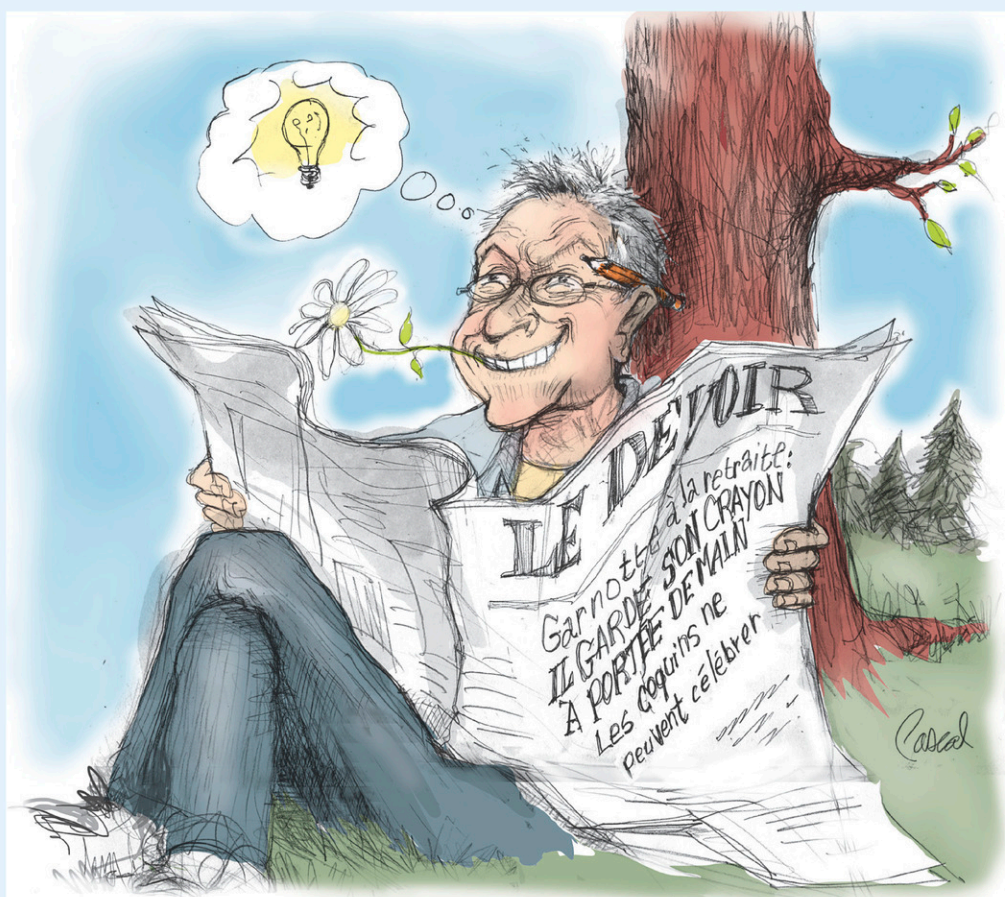
gouvernement de Louis-Philippe attendait un prétexte pour essayer de limiter davantage la liberté d'expression ». En 1835, une tentative d'assassinat contre le roi, commise avec une arme artisanale, forgée de 25 canons, donne l'occasion à l'État de limiter la liberté d'expression. On en a particulièrement contre le dessin de presse, dit Ersy Contogouris, parce qu'il peut être vu et compris même par ceux qui ne savent pas lire. Avec le temps, la censure incline à censurer tantôt le dessin, tantôt l'écriture.

Auteure d'une histoire de la caricature au Québec, Mia Falardeau juge que « c'est très grave ce qui se passe en ce moment dans l'univers de la caricature ». Pour elle, la censure constante dont fait de plus en plus l'objet cette discipline « n'a rien d'anecdotique » et devrait inquiéter au plus haut point.

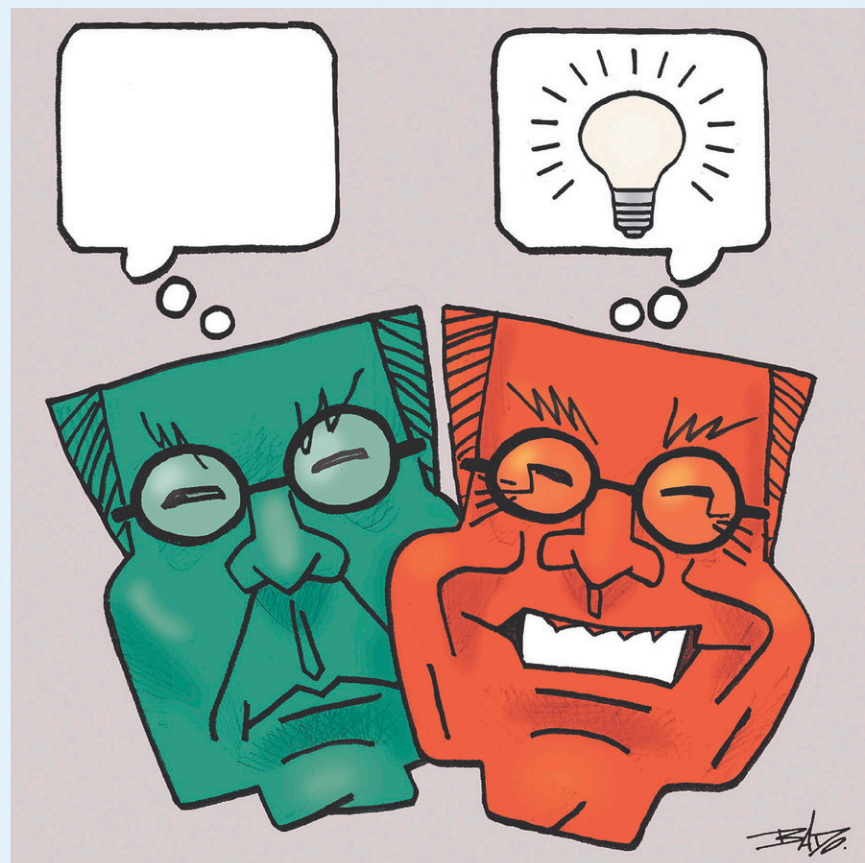
« Il y a en effet de quoi s'inquiéter », observe lui aussi Robert Aird, auteur d'une *Histoire politique du comique au Québec*. « Il y a eu plusieurs cas de caricaturistes muselés. Au Venezuela, au Nicaragua, en Russie. Aux États-Unis, les caricaturistes Nick Anderson et Rob Rogers, jugés trop anti-Trump, et maintenant le *New York Times*. »

« On le sait, de tout temps, la caricature est détestée par les dictatures, rappelle Mia Falardeau. Or, ce n'est plus du côté des dictatures qu'on fait la guerre à la caricature. Qu'un journal comme le *New York Times* décide désormais qu'il vaut mieux arrêter les caricatures plutôt que de les prendre pour ce qu'elles sont — des objets de discussion —, cela participe d'un mouvement social inquiétant, le même qui invite à faire reculer le droit à l'avortement pour les femmes. On veut taire la caricature, pour toutes sortes de raisons. C'est un très gros coup qui est porté. Ce n'est pas anecdotique. Le *New York Times*, qui est tout de même un pilier dans le monde du journalisme, envoie un signal inquiétant. Très inquiétant. »

Il existe des lois contre la diffusion de messages haineux. Mais dans les limites de ces législations, on se montre néanmoins toujours plus frileux. C'est ce qu'estime en tout cas Mia Falardeau. « Dès qu'il est question de religion, on entre dans une frilosité pas possible. Les journaux sont hyperfrileux. Lorsqu'un débat éclate, on voudrait nous faire croire soudain qu'une caricature publiée n'est avalisée par personne, qu'un rédacteur en chef



De haut en bas : des dessins de Pascal Élie, caricaturiste au *Devoir*, de Côté (André-Philippe Côté), caricaturiste au *Soleil*, et de Bado (Guy Badaeux), caricaturiste au *Droit*



Pour le meilleur et pour le rire

Des cibles qui s'ennuieront de la mine de leur gentil bourreau

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Même s'il a égratigné leur amour-propre, parfois flatté leur ego et fait damner leurs attachés de presse, les cibles de Garnotte confessent avoir la plupart du temps aimé les supplices de ce gentil bourreau. La patte du caricaturiste visait juste, concédant hommes et femmes politiques, aidant même à gonfler leur popularité, humour en bandoulière. Garnotte ? Pour le meilleur et pour le rire.

« Je dois tellement lui manquer ! » lance à la blague l'ex-premier ministre Jean Charest, joint à Paris, copieusement harponné par la plume de Garnotte au fil de sa longue carrière politique.

Je dois tellement lui manquer !

JEAN CHAREST



Parfois ça m'a blessée, ça touche des cordes sensibles. Mais je l'ai toujours aimé, j'en ai gardé plusieurs, j'en ai même acheté.

PAULINE MAROIS



Plus d'une fois croqué en Petit Prince frisotté ou affublé d'un nez rouge pendant la crise des « casseroles » de 2012, Jean Charest garde un souvenir attendri de l'humanité de Garnotte. Notamment des coups de griffe le montrant avec son épouse sur les plaines d'Abraham lors de la venue de Paul McCartney. « J'espère qu'il va chanter *Michelle!*, disait Michou ». L'ex-chef libéral décelait chez Garnotte une lucidité désarmante. Un souvenir en particulier ? Un autre dessin montrant Michou, devenue vedette après son premier livre photo, faisant de l'ombre à un Charest, penaud, de retour au bercail après la présentation de son Plan Nord, le chapeau de cow-boy transpercé de flèches... « Il avait visé là où ça fait mal ! »

L'ex-chef libéral affirme avoir toujours vu la caricature comme une sorte de « baromètre de l'opinion publique ». « Les gens en politique, s'ils sont intelligents, doivent regarder les caricatures ! »

Idem pour Denis Coderre, ex-maire de Montréal, bouc émissaire chéri de notre virtuose du crayon, immortalisé en Jules César et combien de fois moulu dans les seyantes culottes de l'uniforme des Expos de Montréal. « Garnotte n'a jamais été mesquin, jamais déplacé », confie l'ex-magistrat, qui garde jalousement dans ses cartons celle qui l'a dépeint en Maurice Richard, monté aux barricades pour défendre les arbitres francophones de la LNH, victimes de sobriquets racistes.

Et comment ne pas parler du mythique couple Coderre-Labeaume, incarné en Laurel et Hardy par la mine hilare de Garnotte. Dur à avaler ? « Non, les caricaturistes, ce sont un peu comme nos agents. Faire une caricature, c'est comme faire le *Bye Bye*, lance Coderre. Je peux dire que Garnotte a contribué à une part de ma carrière. »

Celle qui a goûté au stylet railleur de plusieurs générations de caricaturistes, l'ex-première ministre Pauline Marois, dit avoir vu en Garnotte un artiste capable de décocher un éditorial d'un seul trait de crayon. « Parfois ça m'a blessée, ça touche des cordes sensibles. Mais je l'ai toujours aimé, j'en ai gardé plusieurs, j'en ai même acheté ! » raconte celle, combien



Michel Garneau, alias Garnotte, en pleine action dans son bureau des anciens locaux du Devoir, rue de Bleury, au début des années 2000
JACQUES GRENIER
LE DEVOIR

n'approuve pas la publication au préalable. Et on pénalise la caricature seule, le caricaturiste. On commence à écraser la caricature, mais où est-ce que cela va finir ? »

Distinctions

Ersy Contogouris expose le cas de deux caricatures dessinées autour de l'affaire SNC-Lavalin. Elles montrent Justin Trudeau boxer contre Jody Wilson-Raybould. Les deux dessins ont tous les deux été publiés le 15 février dernier. « Il

y a eu tollé sur les réseaux sociaux à cause de la question de la violence représentée ou sous-entendue, qui a été jugée particulièrement problématique étant donné que M^{me} Wilson-Raybould est une femme autochtone. Un des caricaturistes, Michael de Adder, s'est excusé et a dit qu'il serait plus sensible à cette problématique, qu'il ne dessinerait plus d'images de femmes dans des situations violentes, alors que l'autre, Graeme MacKay, a dit que c'était une question de liberté d'expression et qu'il avait donc le droit de montrer ce qu'il voulait. » Selon l'historienne, les caricaturistes sont peut-être plus conscients désormais du caractère potentiellement sexiste, raciste, homophobe ou autre de leurs caricatures. Ils font sans doute plus attention. Mais « la censure qui vient du haut, de l'État ou des éditeurs et propriétaires de publications » soulève un tout autre type de problème, insiste-t-elle. Il ne faut pas tomber dans le piège de confondre les deux.

Pour Robert Aird, il existe plusieurs angles d'analyse aux récents cas de censure. « La crise de la presse écrite affecte le dessin de presse comme le reste de l'information », dit-il. Par souci d'économie, au nom du profit, plusieurs journaux se

sont séparés de leur caricaturiste attiré pour faire plutôt affaire avec des pigistes, moins payés, moins mordants aussi, explique Robert Aird. « Depuis plusieurs années, la presse engage des agences qui vendent des dessins de presse. Je me disais, en regardant ce phénomène, que cela engendrerait des caricatures plus inoffensives... Et voilà que le *New York Times* se fait reprocher la publication d'une caricature venant justement d'une agence ! » Dominic Hardy, professeur d'histoire de l'art à l'UQAM, observe aussi les piètres conditions de travail qui priment désormais chez les caricaturistes.

Inadmissible

Certes, reconnaît Mia Falardeau, les caricaturistes ne sont pas toujours très subtils. « Certains, disons, ont le trait un peu gros... Mais quoi qu'on pense par exemple de cette caricature particulière du *New York Times*, l'idée de supprimer complètement la caricature est un geste totalement inadmissible. »

Aller jusque-là, insiste Robert Aird, voilà qui dépasse les bornes. « Dans le cas du *New York Times*, admettons que la caricature était d'un goût douteux, fallait-il cesser la publication d'autres

caricatures ? Que fait-on des milliers d'autres qui ne causaient pas de controverses ? C'est abusif. »

La caricature est peut-être dans une période de recul, après l'affranchissement qu'elle a connu au XIX^e siècle, à la suite d'une lente maturation. « Cette forme graphique existe de longue date dans la tradition hollandaise, rappelle Ersy Contogouris. On y parle beaucoup de religions, contre le catholicisme en particulier. » Mais la tradition de la charge du dessin vient d'Italie, en particulier des frères Carracci qui, dans leurs ateliers, voient un côté très classique au dessin. Au XVIII^e siècle, les grands touristes anglais qui voyagent en Italie se font caricaturer. Ce travail est gravé puis diffusé en Angleterre. Ce mélange de tradition hollandaise et italienne va prospérer en Angleterre, dans un esprit de tolérance qui fera la fortune du genre.

Pour Dominic Hardy, le contexte immédiat invite à penser que « la possibilité même d'une pensée complexe par le visuel » est désormais placée « sous haut soupçon, sous haute attaque ». Mais, dit-il, « je préfère encore de loin qu'on me dérange qu'on me dise que je n'ai pas le droit de penser, de réfléchir, de réagir, de ne pas être d'accord. »

de fois parodiée en « Bonnemine » (femme d'Assurancetourix dans Astérix) ou en maîtresse d'école, règle en main. Elle confesse avoir un faible pour un dessin la campant dans le ring, gratifiant le bras de Marc Laviolette (président du SPQ-Libre) d'un tourniquet bien senti, ou en chef guide, rejointe autour d'un feu par nulle autre que Jacques Parizeau, alias Belette vibrante.

Attendrie, la cochef de Québec solidaire, Manon Massé, vante quant à elle « l'œil de lynx » de Garnotte, « doté d'un sens aigu de l'injustice ». « Il va nous manquer. Derrière son dessin, il y avait un être humain qui s'indigne et on en a bien besoin. »

Le départ de Garnotte, « c'est une tragédie nationale ! » rigole l'ex-chef péquiste Jean-François Lisée, qui a longtemps gardé comme fond d'écran une caricature le portraitant, théâtral, en Cyrano de Bergerac. « Avec Garnotte, on avait l'impression qu'il riait avec nous, plutôt que de nous. Sa facture, c'était la bonne humeur, un style bon enfant. »

Aimés de ses pairs

En 40 ans de carrière, Garnotte a aussi laissé sa marque dans le club restreint de ceux qui ont fait du dessin de presse, un métier exigeant, leur carrière. « Michel a toutes les qualités essentielles d'un bon caricaturiste : imiter l'apparence physique des personnages, avoir de l'humour et une vision du monde bien à lui », souligne l'ex-directeur de la revue humoristique *Croc*, Pierre Huet, qui l'a côtoyé pendant 11 ans. « Il n'a jamais versé dans la facilité. »

Pour Jacques Goldstyn, caricaturiste à *The Gazette*, à la fois collègue et ami, Garnotte s'est montré souvent féroce, mais « jamais vicieux ». D'abord un tendre, féru de justice sociale. « Il a un sens de l'observation incroyable, avec une imagination débordante. Ce qui frappe dans son dessin, c'est sa capacité à créer de réelles mises en scène, confie Goldstyn. Le dessin de presse, ce n'est pas simple, dit-il. Ça prend une très grande culture politique et Michel avait en sus une position éditoriale très personnelle. »

Celui qui partage le « carré éditorial » au *Devoir*, Pascal Élie, ne tarit pas d'éloges à l'égard de la simplicité de Garnotte, en dessins comme dans la vie. « La simplicité, c'est sa force. En quelques traits, il va droit au but et arrive avec un gag clair. Sa moyenne au bâton est très élevée ! »

« Ça va être un grand manque. On est habitués à sa présence au quotidien », affirme Serge Chapleau, caricaturiste à *La Presse*, qui l'a précédé dans la page éditoriale du *Devoir* dans les années 1990. « On est allé une fois dans un congrès de caricaturistes au Mexique, il était une véritable star ! Son style à l'européenne était adulé, admiré. »

Yannick Landry, qui signe Ygreck dans les journaux de Québec, se souvient d'avoir appris le dessin en recopiant, dès l'âge de 10 ans, les dessins de Garnotte et d'autres de ses « héros » publiés dans *Croc*. « Il laisse un trou important dans l'éditorial québécois. » La force de Garnotte, affirme de son côté André-Philippe Côté, qui signe dans *Le Soleil*, c'est de parvenir à camper le caractère de personnages en quelques lignes. « En plus d'avoir un regard lucide sur la politique, il a aussi le don d'exposer la vulnérabilité et la fragilité des politiciens. »

« C'est un vrai de vrai pro », scandent de leur côté Guy Badaux, qui dessine pour *Le Droit* sous le nom de Bado, et Terry Mosher, vétéran de la caricature au Québec plus connu sous le nom d'Aislin. « Il y a beaucoup de bons dessinateurs, pense Bado, mais peu ont à la fois l'humour, l'idée et la capacité à imiter les personnages. Garnotte, lui, a les trois. »

Non, les caricaturistes, ce sont un peu comme nos agents. Faire une caricature, c'est comme faire le Bye Bye. Je peux dire que Garnotte a contribué à une part de ma carrière.

DENIS CODERRE



Avec Garnotte, on avait l'impression qu'il riait avec nous, plutôt que de nous. Sa facture, c'était la bonne humeur, un style bon enfant.

JEAN-FRANÇOIS LISÉE



De haut en bas : des dessins de Ygreck (Yannick Lemay), caricaturiste chez Québecor, de Boris (Jacques Goldstyn), caricaturiste à *The Gazette*, et de Serge Chapleau, caricaturiste à *La Presse*



Les arts et le curriculum

NORMAND BAILLARGEON



Il y a tout juste cinquante ans paraissait le rapport Rioux, fruit du travail de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec. Il doit son nom à son président, le sociologue Marcel Rioux (1919-1992).

La question de la place de l'art dans le curriculum n'a jamais vraiment cessé de susciter débats et controverses. L'art en est bien souvent le parent pauvre et le premier à écopier en cas de restrictions budgétaires.

Je vous propose cette fois un éclairage philosophique sur certains de ces débats et controverses.

Vous avez dit « arts » ?

Faire une place à l'art dans le curriculum pose immédiatement la question de savoir ce qu'on entendra par art et lesquelles de ses disciplines (théâtre, littérature, danse, poésie, roman, peinture, sculpture, musique, chanson, architecture, etc.) on y inclura.

La question de la définition de l'art est plus complexe qu'on pourrait le penser et on pourra légitimement demander qu'on justifie, dans un horaire qui n'est pas infiniment extensible, de privilégier telle discipline plutôt que telle autre. Pire encore : on se demandera quoi faire, le cas échéant, avec des formes ou des types d'art dont non seulement la valeur, mais aussi le statut et l'appartenance même à l'art sont controversés. Je ne nommerai rien ni personne, mais chacun pensera sans doute ici à tel ou tel courant ou artiste appartenant à l'art contemporain.

Toutefois, il est aussi plausible que le caractère essentiellement contesté du concept d'art et son perpétuel éclatement (pensez à Marcel Duchamp...) soient des réalités auxquelles devrait initier toute éducation à l'art.

Je propose de mettre tout cela de côté.

Il reste que les questions de savoir ce qu'il faut mettre dans un curriculum consacré à l'art, dans quel ordre y insérer ces éléments et avec quelles finalités, restent posées.

Une première réponse plausible, appelons-la culturelle, consiste à vouloir transmettre progressivement un savoir jugé important sur des arts eux-mêmes jugés culturellement importants.

L'art comme élément de haute culture

Dans cette perspective, si on choisit, comme on devrait le faire, de transmettre, disons, une culture musicale, on ambitionnera de faire en sorte que progressivement, depuis l'apprentissage des notes et de l'harmonie jusqu'à celui des formes et des genres, chacun sorte de l'école en connaissant et en pouvant apprécier et commenter les grandes œuvres musicales et justifier ses jugements à leur propos.

Vaste programme, pas facile, mais pas impossible non plus à décliner.

Les objections qu'il soulèvera sont faciles à imaginer. Quelle place fait-on à la musique populaire ? Au jazz ? Comment en juger du point de vue, adopté ou récusé, de l'appropriation culturelle ? Est-il élitiste ? Occidentalo-centriste ? Sexiste ?

Mais son bien-fondé me semble aussi bien grand. Il transmet des savoirs, ce qui est le rôle de l'école. Ces savoirs sont souvent nécessaires pour prendre part à la conversation démocratique et même pour que certains des échanges qui s'y tiennent puissent être compris.

Par lui, on sort les enfants de l'ici et maintenant où notre culture commerciale les confine souvent. Cela est précieux pour tous, mais particulièrement pour les enfants provenant de milieux où cette haute culture est largement inconnue et pour lesquels l'école est à peu près la seule porte d'entrée pour y accéder.

Plus subtilement, cette entrée dans le monde de l'art et des discussions qui s'y tiennent est une initiation par l'exemple à ce type d'échanges où on discute, précisément, sans pouvoir trancher de manière absolue, comme dans les domaines où on dispute (en mathématiques, de manière exemplaire). On cultive de la sorte des vertus nécessaires au citoyen.

Mais les plus convaincantes objections contre cette manière de penser l'art en éducation viennent de ceux qui préconisent une approche misant surtout sur la pratique de l'art.

Art et créativité

On mise alors sur la rencontre passionnelle de l'enfant avec une pratique artistique à travers laquelle il s'exprime. Les maîtres mots seraient ici créativité, subjectivité, passion, expression.

Il n'est pas rare de voir ces idées couplées à une certaine vision romantique de l'enfant, à la conviction que l'intérêt est premier et capital pour apprendre, et à une vision de l'école comme tournant autour de l'enfant, plutôt que du curriculum.

Ce modèle n'est pas aussi facile à décrire que le précédent, mais le meilleur exemple que j'en connaisse est celui de l'école fondée à Santiniketan, en Inde, par le poète Tagore (1861-1941) dans laquelle les arts, et parmi eux la danse, occupent une place prépondérante.

Par ce vaste programme, on sort les enfants de l'ici et maintenant où notre culture commerciale les confine souvent

Vous aurez déjà compris combien ce modèle est exigeant et deviné ses possibles défauts. Je pense néanmoins qu'il a pour qualité de nous rappeler combien est unique et précieuse l'expérience d'une véritable rencontre avec ce que l'art a de plus profond et d'irremplaçable.

Peut-on combiner ces deux modèles ? Je pense que oui, et le programme du Core Knowledge aux États-Unis, inspiré par E. D. Hirsch, a cette ambition.

Pour moi, quoi qu'il en soit, l'art est un extraordinaire et irremplaçable moyen d'élargir notre compréhension de l'expérience humaine. Sans lui, les enfants ne connaissent pas, et donc n'ont pas même la liberté de refuser, certaines des plus grandes joies qu'on peut ressentir. Cela survient quand nous allons goûter à l'immensité de ce que l'humanité a dit et fait de mieux et que nous sommes bouleversés par un poème, transportés par une musique, émus devant une toile, ou que nous pleurons en regardant un film ou une pièce de théâtre.

Mépris chinois sur Hong Kong

L'autonomie de l'ex-territoire britannique peut-elle résister aux attaques liberticides de l'Empire du Milieu ?

C'est une mobilisation historique qui s'est mise en marche cette semaine à Hong Kong pour défier le pouvoir de Pékin et ses intentions à peine voilées d'éroder les libertés civiles sur cet ex-territoire britannique rétrocedé à la Chine en 1997. Une résistance justifiée, estime le sinologue Serge Granger, professeur à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, mais sans doute vaine, face à une superpuissance prête à tout pour imposer son modèle social et politique à Hong Kong, y compris à nier l'autonomie de cette région administrative spéciale, pourtant garantie par la rétrocession jusqu'en 2047. Propos recueillis par Fabien Deglise.

LE DEVOIR

L'ampleur de la mobilisation contre la réforme des lois d'extradition pour permettre le transfert d'accusés de Hong Kong vers la Chine continentale semble exceptionnelle vue de loin. Est-ce vraiment le cas ?

C'est un mouvement unique, en effet, depuis la rétrocession du territoire à la Chine par le Royaume-Uni en 1997 et depuis la révolte des parapluies de 2014, où des milliers de gens étaient alors descendus dans les rues pour dénoncer les atteintes aux processus démocratiques lors des élections locales. Cette fois-ci, l'opposition rejoint un plus grand nombre de Hongkongais, qui voient dans le projet de loi discuté une atteinte à leurs libertés fondamentales et au système de justice de Hong Kong. Elle est nourrie par la peur de perdre en autonomie.

Il n'existe pas de traité d'extradition entre la Chine continentale et Hong Kong, ce qui semble particulier pour ces régions limitrophes. N'y a-t-il pas moyen de corriger ce manque sans déclencher le pire ?

La Chine n'est pas un État de droit, mais bien un État de loi. Et ces lois sont arbitraires, ce qui est bien au cœur du problème. Le projet de loi veut favoriser l'extradition vers la



Chine continentale de personnes accusées pour des crimes passibles de sept ans de prison ou plus. Cela touche les Hongkongais comme des ressortissants étrangers vivant ou étant de passage à Hong Kong. Et la tentation peut être forte pour Pékin de profiter de ce cadre pour régler des comptes avec d'autres États ou pour faire taire des opposants ou critiques du régime chinois. Il serait possible alors de porter des accusations frivoles pour espionnage contre des étrangers vivant à Hong Kong ou des Hongkongais, de les placer face à une peine de 10 ans de prison et plus et de les extraditer vers Pékin. Cette loi pourrait donc tuer tout discours critique à l'endroit de la Chine, et les Hongkongais ne veulent pas vivre avec cette perspective.

La seconde lecture du projet de loi a été repoussée cette semaine. Croyez-vous que Carrie Lam, chef de l'exécutif de Hong Kong, va finir par céder face à la pression de la rue ?

Si ce n'est pas elle qui va porter cette réforme, ce sera quelqu'un d'autre. M^{me} Lam a les mains liées par Pékin. Si elle est là, c'est parce que le régime chinois le veut bien et le régime va aller jusqu'au bout pour mener à terme sa réforme de la justice. Dans les prochains jours ou dans les prochaines se-

En début de semaine, la police de Hong Kong a procédé à de nombreuses fouilles, ce qui a contribué à faire monter la colère des manifestants. ISAAC LAWRENCE AGENCE FRANCE-PRESSE

III BREXIT

Boris Johnson sera-t-il le sauveur du Parti conservateur ?

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
À PARIS
LE DEVOIR

Boris Johnson a au moins un avantage sur ses opposants dans la course à la direction du Parti conservateur. C'est sans conteste le candidat le plus détesté en France. Il venait à peine de déposer sa candidature que le quotidien *Le Monde* s'est fendu d'un éditorial dénonçant les « bévues », les « échecs » et les « impostures » de ce « Trump au petit pied ». Nul doute que celui qui est arrivé largement en tête du premier scrutin éliminatoire qui doit mener à la désignation d'un chef à la fin juillet brandira ces mots comme un trophée.

Avec 104 députés sur les 313 élus conservateurs, l'ancien ministre des Affaires étrangères et maire de Londres semble avoir déjà un pied au 10, Downing Street. À moins d'un imprévu, avec une telle avance, celui que certains n'hésitent pas à qualifier de « clown » et de « bouffon » a toutes les chances de succéder à Theresa May.

On l'avait oublié, ce dandy des beaux quartiers qui se prend parfois pour Churchill est aussi une redoutable bête politique. Ses conquêtes de la mairie de

Contrairement à ce qui s'était produit en 2016, Boris Johnson semble cette fois bien décidé à l'emporter



Boris Johnson

Londres et la campagne du Brexit l'ont prouvé. Contrairement à ce qui s'était produit en 2016, Boris Johnson semble cette fois bien décidé à l'emporter. La course a été préparée de longue date. Ses soutiens rassemblent d'anciens opposants comme des représentants de la garde montante, d'anciens partisans du *Remain* comme des *Brexiters* convaincus. Selon le site Atlantico, il s'entretien-

drait régulièrement avec le célèbre stratège australien Lynton Crosby, qui a conseillé de nombreux leaders conservateurs du monde anglo-saxon, dont Stephen Harper.

La bouée de sauvetage

Que s'est-il passé pour que les élus qui ont si longtemps tenu tête à Theresa May s'exclament soudain que « seul Boris peut livrer la marchandise », comme l'écrit le député Richard Dax dans le *Times* ? Selon lui, « le Brexit a eu l'effet d'un tsunami sur la politique britannique, déracinant les loyautés partisans traditionnelles, devenant même pour certains une question de démocratie en elle-même. Tant que nous ne respectons pas ce vote populaire [...], aucun électeur ne nous écouterait plus. »

Demeurer dans l'Union européenne après le 31 octobre, c'est ni plus ni moins que condamner le Parti conservateur à l'extinction, dit Johnson. Comment en douter depuis que Nigel Farage et son Brexit Party ont tout raflé aux élections européennes, les torys n'obtenant que 9 % des voix ? Pour de nombreux observateurs, bien au-delà du Brexit, c'est donc la survie du Parti conservateur qui risque de se jouer d'ici le 31 octobre, nouvelle échéance de sor-



maines, il va y avoir des changements cosmétiques, puis le pouvoir chinois va revenir à la charge. Nous sommes face à une puissance qui, en devenant une superpuissance, cherche à imposer son modèle social et politique à tous ses partenaires et voisins. Hong Kong n'échappe pas à ce principe qui n'a rien d'étonnant. Les démocraties libérales font la même chose.

Alors que la jeunesse de Hong Kong a prévenu jeudi que le mouvement n'avait pas d'autres choix que de se radicaliser, y a-t-il un risque réel de dérapage ?

Pékin doit certainement être en train d'évaluer le coût-bénéfice quand au maintien de la ligne dure. Il est aussi en train d'infiltrer la société civile hongkongaise avec l'intention d'isoler les leaders du mouvement, pour en réduire peu à peu l'ampleur.

Cette tentative d'appliquer la justice arbitraire de Pékin sur le territoire de Hong Kong peut-elle finir par nuire à l'avenir de ce territoire autonome ?

Même s'il prend pour justification des accusations pénales ou des cas de criminels profitant des particularités ju-



diciaires de Hong Kong pour ne pas faire face à la justice chinoise, ce projet de réforme est surtout politique et ne peut que miner la confiance des Hongkongais et des étrangers envers ce territoire et ses institutions. C'est très dangereux pour Hong Kong, qui est une place financière forte pour l'Asie et qui a besoin d'une transparence financière et judiciaire pour le rester. Le problème, c'est que dans l'état actuel des choses, la Chine continentale pourrait très bien se passer de Hong Kong. Mais l'inverse n'est pas vrai, ce qui place cette ville-État dans une situation délicate face aux exigences de Pékin dans la réforme de la justice.

Mercredi, les tensions se sont mutées en violences.

ANTHONY WALLACE
AGENCE
FRANCE-PRESSE

tie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Une date qu'il n'est plus question de repousser, s'il faut en croire Boris Johnson, quitte à se résoudre, dit-il, à une sortie unilatérale (*hard Brexit*).

Celui qui avait qualifié l'accord de Theresa May de « veste suicide » apparaît donc d'abord comme la dernière bouée de sauvetage du parti. Ce qui ne veut pas dire qu'il aura la tâche plus facile que sa prédécesseuse. Si *The Telegraph* voit dans son ancien chroniqueur le seul « qui peut casser le moule », sa stratégie n'est qu'une « fiction », selon Tom Kibasi, qui s'exprimait dans *The Guardian*. Le directeur de l'influent *think tank* de gauche Institute for Public Policy Research estime que Johnson se frapperait à la même porte close que Theresa May à Bruxelles lorsqu'il tentera de renégocier l'accord de sortie.

Pour le savoir, il faudra tout de même attendre quelques semaines, alors que seront connus la composition de la nouvelle Commission européenne et le nom de son président. Celui qui menace de ne pas payer la facture britannique à l'Union dit miser sur une nouvelle dynamique à Bruxelles. Un retour à la case départ qui lui permettrait peut-être d'arracher quelques concessions symboliques sur le « filet de sécurité » (*backstop*) destiné à éviter les contrôles à la frontière entre les deux Irlandes.

Des élections en octobre ?

Pour le chef du bureau européen du *Telegraph* Peter Foster, le véritable avantage de Johnson est ailleurs. Seul un partisan inconditionnel du Leave serait en mesure d'inspirer suffisamment confiance aux radicaux du parti pour rétablir une « paix » minimale avec

Bruxelles, écrit-il. Selon lui, Johnson est le seul à pouvoir éviter à ces derniers de s'enfermer dans le « cul-de-sac autodestructeur du *no deal* ». Quitte à leur faire adopter du bout des lèvres un accord à peine modifié.

Si Boris Johnson semble mieux armé que Theresa May pour unir son parti, en cas d'échec à Bruxelles, il risque de rencontrer la même opposition au parlement face à toute sortie unilatérale de l'Union européenne. Mais, pour Tom Kibasi, l'objectif caché de Johnson est plutôt de « provoquer une confrontation avec l'Union européenne » afin de déclencher des élections générales en octobre. Johnson pourra alors rejeter la faute sur « l'intransigeance et l'irrationalité de l'Europe, comme il le fait depuis 30 ans », écrit-il.

Devant une gauche divisée et un Parti travailliste qui branle dans le manche, une victoire ne serait pas impossible. Chose certaine, chez les torys, seul Johnson est en mesure d'affronter à la fois Jeremy Corbyn et Nigel Farage. Les exemptions d'impôt annoncées par Johnson ne visent-elles pas justement les classes moyennes supérieures, qui craignent encore plus le gauchisme de Corbyn que le Brexit ? Un sondage publié par *The Telegraph* prédit même à Johnson un balayage à la Thatcher avec une majorité de plus de 140 députés.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Si les partisans de Boris Johnson vantent sa résilience, ses opposants rappellent qu'un homme aussi imprévisible peut à tout moment exploser en plein vol. Ce serait d'ailleurs la raison pour laquelle la lutte pour la seconde place attire autant de jeunes et ambitieux candidats...

Le Brexit a eu l'effet d'un tsunami sur la politique britannique, déracinant les loyautés partisans traditionnelles, devenant même pour certains une question de démocratie en elle-même

RICHARD DAX



Bulletin ministériel

MICHEL DAVID



Après les années Barrette, la nomination de **Danielle McCann** à la Santé a été une bouffée de fraîcheur dans le réseau et laisse enfin espérer une réelle amélioration. Elle a réussi ce qui semblait impossible en orchestrant une entente entre le Collège des médecins et l'Ordre des infirmières pour élargir le champ de pratique des infirmières praticiennes spécialisées. Un projet de loi présenté jeudi accorde également des pouvoirs accrus aux pharmaciens. **A**

L'austérité des libéraux a grandement aidé le ministre des Finances, **Eric Girard**, à présenter un budget qui a fait la quasi-unanimité et consolidé la cote de crédit du Québec. À l'Assemblée nationale, son style concis offre peu de prise à l'opposition. **A**

La ministre de la Sécurité, **Geneviève Guilbault**, démontre un aplomb et des talents de communicatrice très efficaces en période de crise, qu'il s'agisse de la rupture des câbles sous-marins aux îles de la Madeleine ou des inondations, même si le suivi des inondations est plus difficile. Elle a commis une bourde en déclarant que la police ferait respecter la loi sur la laïcité. **A-**

Sonia LeBel (Justice) a ouvert un grand chantier avec la réforme du droit de la famille et convié l'opposition à une réflexion commune sur la façon d'ajuster le système judiciaire aux victimes de crimes sexuels. La réforme le mode de scrutin semble toutefois moins assurée. **B**

Le ministre du Travail, **Jean Boulet**, a corrigé en bonne partie les failles de la Loi sur l'équité salariale. Lancer une « Grande Corvée » pour pallier la pénurie de main-d'œuvre était une bonne idée. L'ingérence du premier ministre dans le conflit chez ABI a malheureusement saboté ses efforts pour rapprocher les parties. **B**

La compétence de **Pierre Fitzgibbon** (Économie) ne fait pas de doute, mais le passage des affaires à la politique nécessite parfois une certaine adaptation. On ne devrait jamais évoquer une démission que personne ne réclame. Son ami Guy LeBlanc était peut-être l'homme de la situation, mais sa nomination à la tête d'Investissement Québec, avec une rémunération pouvant approcher le million, ne pouvait que susciter la controverse. **B**

On sait peu de choses des projets du président du Conseil du trésor, **Christian Dubé**, pour augmenter l'efficacité de l'État, mais rien n'annonce le démantèlement que certains appréhendaient. De son propre aveu, le nombre de ses employés augmentera au cours des prochaines années. Le congédiement honteux de l'agronome Louis Robert le forcera à revoir sans délai la loi qui devait protéger les lanceurs d'alerte. **B**

Comme pour rassurer ceux qui s'inquiètent de voir maternelles quatre ans accaparer les ressources, le ministre de la Famille, **Mathieu Lacombe**, a annoncé la création de 2500 nouvelles places en garderie subventionnée, dont 85 % en CPE, et relancé des projets totalisant 11 000 places additionnelles qui avaient été placées sur une voie de garage. **B**

Caroline Proulx (Tourisme) a fait diligence pour modifier la réglementation de l'hébergement touristique afin d'encadrer Airbnb, qui fait une concurrence déloyale à l'industrie hôtelière. **B**

Jean-François Roberge (Éducation) s'est montré arrogant envers ceux qui ne partagent pas son enthousiasme pour les maternelles quatre ans, même si ce qu'il envisage est nettement en deçà des engagements de la CAQ. Imposer une deuxième récréation de 20 minutes était une bonne idée. En revanche, encadrer les frais scolaires sans inclure les programmes particuliers va consacrer la création d'une école publique « à deux vitesses ». **B-**

La ministre responsable des Aînés, **Marguerite Blais**, se croyait peut-être encore au PLQ quand elle a révisé à la baisse sa promesse de créer 2600 places dans les maisons des aînés. On a dû lui expliquer que M. Legault te-

nait à honorer les engagements de la CAQ. **B-**

Simon Jolin-Barrette (Immigration) en avait un peu trop sur les épaules. Il a commis une erreur de débutant en voulant détruire 18 000 demandes d'immigration avant même que le projet de loi 9 soit adopté. Il a mieux géré le débat sur le projet de loi 21 sur la laïcité, mais le fait qu'il cumule les deux dossiers a contribué à l'engorgement des travaux parlementaires qui force le recours au bâillon. **B-**

François Bonnardel (Transports) a veillé au grain lors de la tempête de la mi-février. Il a fait un ménage qui s'imposait à la Société des traversiers. Le projet de loi 17 laissera toutefois un goût amer aux chauffeurs de taxi, malgré les compensations offertes. Son plaidoyer en faveur du « troisième lien » entre Québec et la rive sud était presque une insulte à l'intelligence. **B-**

• • • • •

Appelé en remplacement de Marie-Chantal Chassé, incapable de composer avec la pression médiatique, **Benoit Charette** (Environnement) a orchestré avec succès le virage vert du récent conseil général de la CAQ. Exclure les GES émis en amont de l'évaluation du projet GNL Québec relève de la malhonnêteté intellectuelle. Il a reconnu son impuissance à faire respecter la nouvelle réglementation sur les pesticides « tueurs d'abeilles ». La platitude de ce moulin à paroles est une arme redoutable, capable de décourager n'importe quel adversaire. **C**

Nadine Girault (Relations internationales) a gardé un profil bas. Puisque la politique extérieure du Québec semble se limiter au développement des affaires, il n'y a pas meilleur commis voyageur que le premier ministre. **C**

Alors que la vente d'électricité était la principale raison de sa visite à New York le mois dernier, le premier ministre n'a pas jugé utile de se faire accompagner par le ministre de l'Énergie, **Jonatan Julien**, de qui relève Hydro-Québec. Affranchir la société d'État de la Régie de l'Énergie ne peut que renforcer son statut d'« État dans l'État ». **C**

Simon Jolin-Barrette en avait un peu trop sur les épaules. Il a commis une erreur de débutant en voulant détruire 18 000 demandes d'immigration avant même que le projet de loi 9 soit adopté.

Trois ans après la publication d'un « plan d'action » pour protéger le caribou forestier, **Pierre Dufour** (Forêt) a reporté de trois autres années toute intervention, au grand plaisir de l'industrie. Il a démontré toute sa classe en qualifiant de « torchon » les déclarations de Richard Desjardins, selon qui la situation de la forêt québécoise n'a changé depuis *L'erreur boréale*. **D**

Nathalie Roy (Culture et Communications) a beau crier son amour du français et de la culture québécoise, on désespère de la voir passer de la parole aux actes. Un an après la publication d'une première politique culturelle, on ne sait toujours pas ce qu'elle en pense. Le rapport Samson, qui tenait lieu de politique linguistique à la CAQ, s'empoussiérait sur une tablette. **D**

André Lamontagne (Agriculture), qui s'est laissé berné par son sous-ministre, disait avoir autorisé personnellement le congédiement de l'agronome Louis Robert, dont la protectrice du citoyen a exposé l'odieux. Il a fallu que le premier ministre s'excuse auprès de M. Robert pour que M. Lamontagne s'y résigne après avoir d'abord refusé. Qualifier les fonctionnaires du ministère de l'Environnement d'« ayatollahs » ne témoigne pas d'un grand sens politique. **E**

* Comme d'habitude, je n'ai pas décerné de note au premier ministre ni aux ministres délégués.

III ÉTATS-UNIS

Le bon, la brute et le truand

ÉLISABETH VALLET



Il était tard et Pat était seule à la maison. Elle n'avait jamais aimé ça. Car dans le désert de Sonora, le soir, lorsque les Saguro dessinent une armée d'ombres qui s'imprime sur les montagnes d'Arizona, la nuit s'anime, bruisse, chuinte, siffle, glisse, feule. Le désert revit. Ce soir-là, ça a cogné à la porte. Il y avait deux hommes. Sales. Patibulaires. Ils voulaient de l'eau. Elle leur en donne. Ils repartent. Après, elle a toujours eu un tuyau branché sur l'extérieur. Au cas où quelqu'un aurait soif. Parce que, ajoute-t-elle, même si on a peur, on ne refuse pas l'essentiel à quelqu'un qui en manque. Elle a raison : lorsque la peur supplante l'empathie, la société se noie.

Mais voilà, alors que prolifèrent les théories du complot, la désinformation et les propos haineux, alors que la polarisation du discours public est alimentée par des politiciens en mal de (ré)élection, des influenceurs à la conquête de clics, des radicaux en mal de reconnaissance publique, il devient difficile de dissocier Al Capone d'Eliot Ness. Et dans un monde pourtant loin d'être celui de Gary Cooper dans *High Noon*, il existe des frontières — de décence, de probité, d'intégrité — essentielles... mais éclipsées lorsque celui qui arbore l'étoile du shérif est du côté des brigands.

Le bon

Depuis que Scott Warren a été arrêté, en janvier 2018, on a retrouvé 88 déportés dans une zone qui s'étire de la frontière mexicaine à la ville d'Ajo en Arizona. Ces drames sont le résultat d'une politique délibérée, consciente, amorcée sous le gouvernement Clinton. En 1994, le plan stratégique de la Border Patrol (disponible en ligne) était

d'ailleurs sans équivoque : en renforçant la frontière en zones urbaines et en multipliant les postes de contrôle à l'intérieur des États-Unis, on détournerait « le trafic migratoire vers des zones hostiles » dont les dangers « mortels » finiraient par dissuader le passage.

Mais le nombre de morts dans le désert a augmenté avec celui des migrants, car la dissuasion n'a pas fonctionné. Plus encore, l'insécurité, les changements climatiques, la dégradation économique et les politiques de fermeture du président actuel qui fonctionnent comme un accélérateur dans les mains d'un pyromane, ajoutent aux flux.

Or cet espace désertique est si dangereux que des organisations comme No More Deaths, dont Scott Warren était un bénévole, déposent des bidons d'eau sur les sentiers empruntés par les migrants — ce que reprochent les forces de l'ordre à Scott Warren, qui l'ont arrêté en janvier 2018, tout comme le procureur qui a mené son procès (annulé faute de verdict le 11 juin). Mais à l'heure où ces lignes sont écrites, le corps d'une petite fille déshydratée de sept ans vient d'être trouvé à la frontière, dans ce corridor où Scott Warren allait poser de l'eau. Une petite. Morte. Seule. De soif. Parce que les politiques publiques l'ont mené là.

Scott ressemble à Pia Klemp, cette capitaine des navires de sauvetage Sea Watch-3 en Méditerranée, elle aussi poursuivie en Italie, parce que, tel un juste, il est animé d'humanité.

La brute

Dans un pays où il n'existe pas d'obligation de porter secours, ou de délit pour

non-assistance à personne en danger, les gestes d'humanité de No More Deaths pèsent peu face à la sécurité nationale. Il n'est d'ailleurs pas répréhensible pour les milices de Minutemen (selon Shane Bauer dans *Mother Jones*, fin 2016) ou les patrouilles frontalières (selon Francisco Cantú dans son livre *The Line Becomes a River* en 2018) de détruire les bidons d'eau — même si cela condamne d'autres humains à une mort certaine.

Faut-il s'étonner que, dans les jours suivant l'inauguration présidentielle, des branches de l'Administration soient devenues, dès le premier décret, l'instrument d'une politique brutale, amplifiant le jeu de la dissuasion par la violence, interprétant des normes préexistantes dans leur forme la plus dure... au point où *The Atlantic* titrait en septembre sur la « radicalisation du service d'immigration et de douanes ». Faut-il s'étonner de certains symboles, comme le choix de Fort Sill pour incarcérer prochainement 1200 migrants mineurs non accompagnés. C'est sur cette base d'Oklahoma que le chef Geronimo est mort après y avoir été interné avec 400 Apaches à la fin du XIX^e siècle ; c'est également là que 350 Nippo-Américains ont été détenus pendant la Seconde Guerre mondiale. De fait, le système a toujours été violent, et sa violence touche les Latinos, les Autochtones, les Afro-Américains. Mais l'érosion de garde-fous, jusqu'au sommet, en amplifie la brutalité...

Le truand

Jimmy Carter disait récemment à Thomas Hartmann que les États-Unis sont une « oligarchie assortie

d'une corruption politique sans précédent ». À tous les paliers de gouvernance, et de part et d'autre de l'échiquier politique, expliquait-il. Notamment parce que la Cour suprême, avec Citizens United, a ouvert les vannes de la corruption électorale. Mais cela va plus loin.

La méconnaissance actuelle de l'exécutif de ce que représentent l'intérêt national et le bien commun érode rapidement le socle du système politique. Le plus probant exemple en est la réponse du président américain interrogé sur ce qu'il ferait advenant qu'un agent étranger lui donne des informations sur un adversaire électoral : il resterait coi et n'appellerait pas le FBI. Pourtant, la présidente de la FEC, Ellen Weintraub, vient de le clamer haut et fort : ce n'est ni nouveau ni légal. Et l'objectif maintes fois réaffirmé en cour (Bluman c. FEC) est de s'assurer que jamais les élus ne dépendent d'intérêts autres que ceux des États-Unis. Mais rien ne semble ébranler le président. Pas plus les faits prouvés que la règle de droit, ou que les enquêtes qui frappent sa campagne, son comité d'inauguration, et l'existence de bénéfices et de financements suspects du Qatar, des Émirats arabes unis, de l'Arabie saoudite, de la Turquie ou de la Chine, des investigations sur la violation de lois électorales et fiscales, ou encore sur les bénéfices pécuniaires dont il bénéficierait indûment.

Il est aisé de comprendre que, faute de pouvoir distinguer clairement le bon, la brute et le truand, l'empathie s'efface. Et que la peur domine. Mon amie Pat avait raison : nous nous y noierons.

Pour Trump, l'Iran a signé les attaques contre les pétroliers

CYRIL JULIEN
À WASHINGTON
SHATHA YAISH
À DUBAÏ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Donald Trump a rejeté vendredi les dénégations de Téhéran sur sa responsabilité dans l'attaque de deux pétroliers en mer d'Oman, affirmant que les dégâts subis par les navires portaient la signature de l'Iran, alors que les appels au calme se sont multipliés par peur d'un embrasement dans la région du Golfe. Deux pétroliers, norvégien et japonais, ont été la cible jeudi d'attaques d'origine indéterminée alors qu'ils na-

viguaient près du détroit d'Ormuz, un passage maritime stratégique à l'échelle mondiale. Ces attaques interviennent un mois après le sabotage de quatre navires, dont trois pétroliers, au large des Émirats arabes unis. Washington avait alors déjà montré du doigt Téhéran, qui avait démenti.

« On voit le bateau, avec une mine qui n'a pas explosé et c'est signé » de l'Iran, a assuré le président américain à Fox News, en s'appuyant sur une vidéo publiée par le Pentagone. Celle-ci semble montrer l'accostage d'un des navires-citernes par une vedette rapide des Gardiens de la révolution, l'armée idéologique du régime iranien, qui re-

tire une « mine ventouse non explosée » de la coque du pétrolier. Les Gardiens « ne voulaient pas laisser de preuves derrière eux », a estimé M. Trump.

Moscou, allié de l'Iran, a condamné « sévèrement » les attaques et a demandé à Washington de ne pas « tirer des conclusions hâtives », alors que plusieurs analystes ont estimé que les images vidéo étaient inexploitable. L'ONU a réclamé une enquête indépendante pour trouver les auteurs de l'attaque. La Chine a appelé au « dialogue », tandis que l'Irak, proche à la fois de Téhéran et de Washington, a prôné « l'apaisement ».

Londres, autre ennemi historique de la République islamique, a également estimé que l'Iran était « presque certainement » responsable de l'attaque. L'Iran a démenti toute implication, jugeant les accusations américaines « sans fondement ». Press TV, la chaîne d'information en anglais de la télévision d'État iranienne, a pour sa part affirmé que les Gardiens de la révolution étaient « la force la plus proche du lieu de l'incident » et que l'Iran avait « été le premier à se rendre sur place pour sauver les équipages ». Le chef de la diplomatie iranienne, Mohammad Javad Zarif, a accusé sur

Twitter les États-Unis « de sabotage diplomatique et de maquillage de son #TerrorismeÉconomique contre l'Iran ». Et le président iranien, Hassan Rohani, en visite au Kirghizstan, a accusé les États-Unis « de représenter une grave menace à la stabilité dans la région et dans le monde en violant toutes les règles internationales ».

Washington accuse Téhéran de chercher à perturber l'approvisionnement du marché mondial en bloquant le détroit d'Ormuz par lequel passe 30 % du pétrole transporté par voie maritime, une menace déjà évoquée par le passé par l'Iran.

Mais les transporteurs maritimes sont inquiets : « Si ces eaux devenaient dangereuses, l'approvisionnement de l'ensemble du monde occidental pourrait être menacé », a expliqué Paolo d'Amico, le président d'Intertanko, une association de pétroliers dont font partie les deux propriétaires des navires touchés jeudi. Selon le propriétaire du *Kokuka Courageous*, l'équipage a vu un « objet volant » viser le navire-citerne. « Puis il y a eu une explosion. » Signe de la fébrilité ambiante, les cours du pétrole ont terminé en hausse vendredi, les investisseurs s'inquiétant des potentielles répercussions de l'attaque sur le marché du brut.

Si ces eaux devenaient dangereuses, l'approvisionnement de l'ensemble du monde occidental pourrait être menacé

PAOLO D'AMICO



Donald Trump

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur les demandes approuvant :

- au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1622-1628, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « résidentiel », et ce, conformément au paragraphe 8^e de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1193332002];
- au dernier étage d'un bâtiment situé au 1819, boulevard René-Lévesque Ouest, l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements », et ce, conformément au paragraphe 2^e de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1198399001];
- pour le bâtiment situé au 1911-2065, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « collège d'enseignement général et professionnel », et ce, conformément au paragraphe 1^{er} de l'article 301 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1197400002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 3 juillet 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 15 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villumarie

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : 9094-2020 Québec inc. Personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 9, rue Aumais, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7P2

Débitrice
AVIS est par les présentes donné que 9094-2020 Québec inc. a fait cession le 4 juin 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 juin 2019 à 14h30 au bureau du Syndic, 57, St-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J8T 1Z6.

Fait à Laval, le 5 juin 2019

NATHALIE BRAULT
SYNDIC INC., Syndic
autorisé en insolvabilité
Nathalie Brault,
CPA, CMA, CIRP, SAI
Syndic administrateur

400, boul. St-Martin
Ouest, Suite 305
Laval (Québec) H7M 3Y8
Tél. : 450-238-1445 /
514-228-1822
Télex : 450-933-3405

NB
NATHALIE BRAULT
SYNDIC ADMINISTRATEUR

ALBI LE GÉANT.COM
Donnant mandat d'agir en l'instance à Jean-Félix Bouchard, huissier de justice
« Ci-après appelé "le détenteur" »

CHRISTIANE MORIN
Dernière adresse connue :
4-4170 45e Rue, Montréal,
(Québec H1Z 1M6
« Ci-après appelé "celui qui a confié le bien" »

AVIS ET AVIS DE VENTE (SANS PRÉJUDICE)
Conformément à la loi et suite à la garde de vos biens terminée depuis le 14 novembre 2018 et de l'avis expédié à cet effet le 26 novembre 2018, conformément aux règles prescrites au Code civil du Québec, l'AVIS DE VENTE est donné à Christiane Morin que si vous ne réclamez pas les biens confiés au détenteur, j'en disposerai en procédant à la vente desdits biens ou autrement le 26 juin 2019 à 10h00, qui se tiendra au 3601, Avenue de la Gare, Mascouche (Québec) J7K 3C1, soit à la place d'affaire du détenteur.

NATURE DES BIENS :
Un véhicule de marque Hyundai Accent GL, No. série : KMHC7A6E8DU567720
CONDITIONS :
ARGENT COMPTANT
Avis est donné à CRISTIANE MORIN de vous présenter au 240, Chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache, avant le 26 JUIN 2019 afin de recevoir l'avis de vente qui y est laissé à votre attention pour valoir notification.
St-Eustache, le 13 juin 2019.
Jean-Félix Bouchard,
huissier de justice
Etude J.F. Bouchard Inc.,
huissiers de justice
240, Chemin de la Grande-Côte, Saint-Eustache
(Québec) J7P 1B5
Tél. : (514) 350-9000

Appel d'offres

Saint-Léonard
Montréal

Appel d'offres : 201-169

Descriptif : Construction de structures de bois, installation d'éclairage et de mobilier urbain et réalisation des plantations dans le cadre du réaménagement des bassins Chartier

L'ouverture des soumissions qui était prévue pour le 20 juin 2019 est reportée au 25 juin 2019 à 10 h à la Direction de l'arrondissement de Saint-Léonard, au rez-de-chaussée de la mairie d'arrondissement, située au 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1.
Montréal, le 15 juin 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

AQETA
Association québécoise
des troubles d'apprentissage

moi aussi JESUIS CAPABLE

Le droit d'apprendre depuis 1966
aqeta.qc.ca

LEDEVOIR

Avis légaux et appels d'offres

TOMBÉES SPÉCIALES
FÊTE DE LA ST-JEAN

Jour de non publication :
Lundi 24 juin 2019

Publication du mardi 25 juin :
Réservation et matériel le vendredi 21 juin 11 H
Publication du mercredi 26 juin :
Réservation et matériel le vendredi 21 juin 15 H

TOMBÉES RÉGULIÈRES

Les réservations doivent être faites avant 15 H pour les publications deux (2) jours plus tard.
Publication du lundi :
Réservation avant 11 H le vendredi
Publication du mardi :
Réservation avant 15 H le vendredi
Téléphone : 514-985-3452 Télécopieur : 514-985-3340
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS
NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Alternatives

Construire ensemble
un monde différent

Pour nous appuyer : www.alternatives.ca • 514.982.6606

Une éducatrice de terrain

Le féminisme de Laure Gaudreault se vit dans la quête de meilleures conditions d'enseignement

Une fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés d'histoire le défi de décrypter un thème d'actualité à partir d'une comparaison avec un événement ou un personnage historique.

SERGE GAUTHIER

Centre de recherche sur l'histoire et le patrimoine de Charlevoix



L'heure où la Coalition avenir Québec (CAQ) souhaite « revaloriser » la profession enseignante, qu'en penserait la syndicaliste Laure Gaudreault (1889-1975) qui a commencé son parcours scolaire à l'adolescence parce qu'il n'y avait pas d'école dans son rang natal ? Elle en serait sans doute fort surprise.

La fondatrice de l'Association catholique des institutrices rurales, mise en place en 1936, a dû compter sur la formation acquise auprès de sa mère pour apprendre à lire, à écrire et à compter. M^{me} Gaudreault était pourtant reconnue comme une élève très avancée dans sa scolarisation à son arrivée au couvent des Sœurs de la charité de La Malbaie en 1902. Deux ans plus tard, elle étudie déjà à l'école normale de Québec en vue de devenir enseignante. Elle n'a que 16 ans en 1906 lorsqu'elle commence à donner ses cours aux Éboulements dans Charlevoix.

Les maternelles quatre ans universelles n'étaient pas à l'ordre du jour à l'époque de Laure Gaudreault. Cette pionnière du syndicalisme enseignant donnait néanmoins la priorité à une éducation de qualité qui pourrait rejoindre plusieurs de nos préoccupations actuelles.

La priorité de l'éducation

Si le gouvernement actuel peut définir l'éducation comme une priorité, cela n'était pas aussi évident au temps de Laure Gaudreault. Née dans une famille où l'éducation est bien vue, avec une mère très scolarisée pour son époque, elle grandit toutefois dans une société où l'agriculture prime. Ses contemporains ne considéraient pas la formation des enfants comme un atout important, préférant garder tous les membres de la famille et surtout les jeunes au service de la culture de la terre.

Peut-être que le fait d'avoir été incapable d'aller à l'école en bas âge fait-il émerger chez Laure Gaudreault cette conscience de la nécessité de l'accès à l'enseignement ? Mais retenons que son parcours est un peu hors-norme dans le Charlevoix plutôt traditionnelle de la fin du XIX^e siècle. Laure Gaudreault, femme célibataire et éduquée, se démarque de son époque et de sa société immédiate par sa volonté d'accorder une priorité à l'éducation des jeunes.

Bien qu'elle ait choisi l'enseignement, elle se rebelle bientôt contre cette tâche qu'elle juge ingrate. Après un peu moins de quinze ans dans des écoles de rang, M^{me} Gaudreault devient en 1929 l'une des premières femmes à occuper une fonction de journaliste au Québec, au *Progrès du Saguenay* à Chicoutimi. Elle y tient une sorte de « courrier du cœur » qu'elle signe du titre de « Cousine Laure ».

Bien mal lui en prit puisque plusieurs des lettres reçues proviennent d'institutrices rurales malheureuses. Laure Gaudreault connaît bien leurs récriminations, qui sont la cause de son propre retrait de l'enseignement : faibles salaires (100 \$ par année), renvoi de l'institutrice chaque année, impossibilité de se marier et de continuer à enseigner, conditions de vie misérable dans les écoles de rang, isolement face au harcèlement des membres peu instruits de commissions scolaires qui sont alors paroissiales.

Le germe de l'engagement

Contre toute attente, Laure Gaudreault, qui aurait pu se contenter d'un poste avantageux de journaliste, revient à l'enseignement en 1931. Le désir de changer les choses a germé en elle. Ici, il est important de ne pas négliger le fait qu'elle possédait déjà une réflexion sociale avancée lorsqu'elle décide de s'impliquer dans le monde de l'éducation et du syndicalisme enseignant.

Laure Gaudreault connaît bien l'encyclopédie *Rerum Novarum* (*Quelque chose de nouveau*) parue en 1891 sous l'égide du pape Léon XIII. Un ami de sa famille, M^{sr} Eugène Lapointe (1860-1940), fut le pionnier du syndicalisme



En 1937, Laure Gaudreault devient une syndicaliste rémunérée à temps plein (450 \$ par année) au moment de la création de la Fédération catholique des institutrices rurales du Québec. Elle prend conscience de l'ampleur de sa tâche et se répète souvent à elle-même et dans ses discours publics : « Ce n'est pas parce que personne ne parle que la justice règne. »

COLLECTION SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX

catholique au Québec et, dès lors, elle a bien saisi la nécessité d'agir dans le « monde social ». Pour tout dire, en 1966, alors qu'elle termine sa vie active, Laure Gaudreault cite encore des extraits de l'encyclopédie *Rerum Novarum*, qui reste au cœur de son engagement. Elle en retient notamment la notion de misère imméritée pour définir la situation des institutrices rurales.

L'engagement de l'enseignante est bientôt total. En 1937, elle devient une syndicaliste rémunérée à temps plein (450 \$ par année) au moment de la création de la Fédération catholique des institutrices rurales du Québec. Elle prend conscience de l'ampleur de sa tâche et se répète souvent à elle-même et dans ses discours publics : « Ce n'est pas parce que personne ne parle que la justice règne. »

Laure Gaudreault doit négocier avec des commissions scolaires paroissiales dirigées par des personnes de la localité, sans formation. Elle parcourt le Québec en auto, sur de bien mauvais chemins, afin d'assurer la syndicalisation des institutrices rurales. Elle connaît rapidement du succès et elle gagne ses causes.

En 1944, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout accorde le droit d'arbitrage et la reconnaissance syndicale aux institutrices rurales. Ce gain est toutefois annulé deux ans plus tard sous la gouverne de Maurice Duplessis, qui est plutôt sensible aux désirs des milieux ruraux peu enclins à favoriser l'éducation. Ces femmes que représente Laure Gaudreault n'ont que peu de grâce aux yeux de Duplessis, qui les traite de « vieilles filles ».

Plus que jamais, M^{me} Gaudreault mène un syndicalisme de combat. Elle

se qualifie alors d'excessive dans sa tâche, et non de modérée. Sans surprise, elle voue une haine féroce à Maurice Duplessis et, après une négociation encore une fois improductive, elle dira de manière presque vindicative : « Si Duplessis frappe un poing sur le bureau, j'en frappe deux. » Il faudra attendre son successeur, Paul Sauvé, en 1959, pour que les enseignantes retrouvent leur droit à l'arbitrage et que leur salaire fasse un bond notable en passant de 600 à 1500 \$. Une négociation presque miraculeuse qui couronne d'un réel succès les années difficiles vécues par Laure Gaudreault.

Avant-garde

Faut-il penser qu'à la veille de la Révolution tranquille, la venue plus grande d'hommes (autres que des religieux) dans le milieu de l'enseignement ait favorisé ce succès ? Laure Gaudreault a vu clairement que la tâche d'enseigner fut d'abord comblée surtout par des femmes et que cela a rendu cette fonction sans doute moins valorisée. Elle se moquera d'ailleurs de son curé de la paroisse de Clermont, l'abbé Félix-Antoine Savard (1896-1920), l'auteur de *Menaud, maître-draveur*, qui la qualifie de « communiste » puisqu'elle n'accepte pas, selon lui, le sacrifice nécessaire des institutrices qui leur accordera « une étoile dans le ciel après leur mort ! ».

Laure Gaudreault veut plutôt du changement, des conditions meilleures dans cette vie pour les institutrices et le plus tôt possible. Féministe, elle le sera en lien avec sa classe sociale et dans la modestie, raillant quelque peu les suffragettes qui vont, selon elle, « promener leurs toilettes à

Québec ». Naturellement en accord avec le droit de vote des femmes, l'engagement féministe de Laure Gaudreault se vivra au quotidien dans la revendication concrète de conditions matérielles afin d'améliorer la vie et le sort de femmes enseignantes d'une condition plutôt humble.

L'apport de Laure Gaudreault dans la valorisation de l'éducation au Québec est inestimable. Avec la Révolution tranquille, elle a vu venir avec satisfaction la création du ministère de l'Éducation et l'accès plus facile à l'éducation pour les jeunes du Québec. Pionnière du syndicalisme québécois, elle a pu paraître plus conservatrice ou même réactionnaire avec le temps, s'opposant notamment à l'usage de la grève dans le monde scolaire. C'était sans doute un effet du temps et peut-être la crainte des changements rapides qui se produisaient alors. À la fin de sa vie, elle craignait même d'avoir été à l'origine d'un mouvement syndical devenu trop imposant.

En fait, Laure Gaudreault a toujours conservé une vision exigeante de la tâche de l'enseignante. Ses convictions, avec le temps, la portaient plus encore vers un « ordre enseignant » que vers le syndicalisme que nous connaissons actuellement.

L'engagement de Laure Gaudreault est celui d'une éducatrice de terrain et les mots suivants définiraient bien cette grande dame : entêtée, pragmatique, engagée, fervente, concrète. Au fond, elle restera au service des plus humbles et ne négociera jamais à la baisse les conditions matérielles requises afin d'assurer une éducation de qualité et la reconnaissance du droit à l'éducation.



Serge Gauthier

Pour proposer un texte ou pour faire des commentaires et des suggestions, écrivez à Dave Noël à dnoel@ledevoir.com

III ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Écoutez le Québec

S

le gouvernement fédéral va de l'avant avec le projet de loi C-69 réformant le processus d'évaluation environnementale, il risque de provoquer rien de moins qu'une crise constitutionnelle, ont averti les cinq premiers ministres conservateurs provinciaux dans une lettre transmise mardi à leur homologue fédéral Justin Trudeau. Ils invoquent deux raisons fort différentes : le manque de respect de la compétence des provinces en matière de gestion des ressources naturelles et les obstacles que pourraient rencontrer les projets énergétiques majeurs.

L'opposition au projet C-69 n'est pas une fiction. Elle est si vive dans certaines régions que le Sénat a cru bon de tenir des audiences à travers le pays sur le sujet. Cela s'est terminé avec le dépôt d'un nombre record d'amendements, 229 au total. Jeudi soir, la Chambre, avec sa majorité libérale, en a disposé. Elle en a retenu ou modifié 99, pratiquement tous présentés par des sénateurs indépendants. Les sénateurs doivent maintenant décider s'ils acceptent ou non le verdict des Communes.

Le premier ministre Justin Trudeau, qui tient à cette réforme, n'a pas apprécié la lettre des cinq chefs conservateurs. Sa réaction vive n'est pas étrangère au fait que

la démarche des premiers ministres provinciaux est entachée de forts relents partisans et d'un désintérêt pour l'environnement. Les deux premiers ministres qui font le plus de bruit, l'Ontarien Doug Ford et l'Albertain Jason Kenney, sont déjà en campagne pour défaire les libéraux fédéraux en octobre prochain. Et en demandant de tuer le projet de loi ou d'accepter TOUS les amendements du Sénat, ils ne veulent rien de moins que donner préséance aux intérêts de l'industrie pétrolière. Plusieurs des amendements mis en avant par les conservateurs au Sénat visaient d'ailleurs à soustraire à un examen des volets complets des sables bitumineux et auraient affaibli les obligations d'Ottawa envers les Autochtones.

La crainte de voir ressurgir le sentiment d'aliénation de l'Ouest, un scénario qu'agite volontiers M. Kenney, ne peut justifier de conserver le processus d'évaluation bancal du gouvernement Harper. La contestation de ses conclusions dans les dossiers des pipelines Northern Gateway et Trans Mountain a mené à la suspension par les tribunaux des autorisations accordées à cause, entre autres, de consultations insuffisantes auprès des Autochtones et de l'absence de prise en compte de leurs préoccupations.

Si le respect des principes du fédéralisme motivait la démarche de ces premiers ministres, il aurait mieux valu qu'ils joignent leurs voix à celle du Québec, qui exige qu'on corrige un travers de longue date du processus fédéral, soit le peu de respect pour les compétences des provinces en matière d'évaluation environnementale, car sur ce point ils n'ont pas tort. Mais voilà, contrairement à eux, le Québec ne s'oppose pas à la modernisation de la loi fédérale ni à des évaluations plus rigoureuses. Québec veut des dispositions permettant de réellement appliquer le principe « un projet, une évaluation », et ainsi mettre fin aux dédoublements et aux délais inutiles. Pour ce faire, il veut qu'on reconnaisse la pleine légitimité des examens provinciaux, surtout quand ils sont menés avec rigueur comme au Québec, et ce, sans les subordonner au régime fédéral.

Ottawa hésite devant la faiblesse de certains processus provinciaux. Ses changements en faveur d'une plus grande collaboration sont cependant encore loin du compte, confie-t-on à Québec. Les sénateurs, qui se présentent en défenseurs des provinces, devraient profiter de l'aller-retour du projet C-69 pour insister sur ce point en s'inspirant des positions historiques du Québec. Quant au gouvernement Trudeau, il devrait saisir l'occasion pour finalement y répondre favorablement.

III INVESTISSEMENT QUÉBEC

Le pari ambitieux de Fitzgibbon

L

e ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, a annoncé une révision en profondeur de l'intervention de l'État dans l'économie. Investissement Québec (IQ) en mènera large : elle deviendra l'instrument privilégié pour soutenir le démarrage et la croissance des entreprises québécoises, assurer l'automatisation et le virage numérique des PME, stimuler les exportations et attirer les investissements étrangers.

IQ prend sous sa coupe des activités du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Pour le meilleur et pour le pire, le gouvernement Legault imprime une approche commerciale aux relations internationales, comme en font foi les changements qu'il a apportés aux délégations et bureaux du Québec à l'étranger.

Le ministre a heureusement renoncé à couper les vivres à Montréal International et à Québec International, deux organismes financés en partie par le secteur privé qui font de la prospection à l'étranger.

Les effectifs d'IQ doubleront pour passer à 1000 personnes, dont un certain nombre proviendront du ministère. Les salaires et bonis de ses dirigeants seront relevés, question de s'arrimer à la rémunération du secteur privé. On sait que le président, Guy LeBlanc, touchera un demi-million par an, auquel peut s'ajouter une rémunération variable de l'ordre de 450 000 \$.

Pierre Fitzgibbon veut doubler les investissements étrangers au Québec, de 3,5 à 7 milliards

IQ voit ses fonds propres augmenter de 1 milliard. La capacité d'intervention d'IQ en capital de risque sera considérablement augmentée, d'autant plus que les exigences de rendement seront réduites. On ne peut qu'espérer que cette expansion ne viendra pas du remplacement des joueurs existants, comme le Fonds de solidarité, Desjardins ou la Banque Nationale.

Pierre Fitzgibbon veut doubler les investissements étrangers au Québec, de 3,5 à 7 milliards, et augmenter les exportations de plus de 50 % en dix ans. Puisqu'une grande partie de la rémunération des dirigeants d'IQ sera variable, les primes qu'ils encaisseront devront être véritablement liées à leur performance, et non pas au rendement des portefeuilles constitués par l'ancienne équipe ou encore à des fluctuations qui ne dépendraient pas des actions d'IQ. Comme le faisait remarquer récemment la vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, la rémunération incitative des hauts dirigeants de sociétés d'État comme IQ atteignent ou dépassent souvent la cible établie, et ce, sans égard à la performance individuelle. C'est le temps de mettre fin à cette pratique.

MANON CORNELIER



Garnotte laisse un vide

Le Devoir laisse en blanc l'espace réservé à la caricature en hommage à notre dévoué caricaturiste Michel Garneau, dit « Garnotte », qui a animé et coloré cet espace pendant 23 ans, pour le délice de nos lecteurs et lectrices.

Ce vide est la meilleure description de nos sentiments. Le personnel de Devoir est sans mots à la suite de l'annonce de son départ à la retraite en raison de problèmes de santé.

Garnotte a rangé ses crayons sur les conseils de son médecin. Ce n'était pas notre souhait, ni le sien. Depuis 2016, il évoluait dans

une semi-retraite heureuse, en partageant le travail de caricaturiste avec notre collaborateur Pascal Élie. Cette cohabitation harmonieuse aurait pu durer encore quelques années n'eût été l'impérative nécessité pour Garnotte de ralentir la cadence.

Nous ne choisissons pas la condition humaine, nous la subissons. Nous pouvons cependant témoigner notre solidarité et notre empathie à ceux qui traversent une épreuve, comme le fait aujourd'hui un assemblage de crayons parmi les plus aiguisés de la boîte. Appelons-les les

CUQ, pour Caricaturistes unis du Québec! Bado (*Le Droit*), Boris (*Montreal Gazette*), Chapleau (*La Presse*), Côté (*Le Soleil*), Pascal (*Le Devoir*) et YGreck (*Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*) dessinent exceptionnellement en page B 2 et B 3 un hommage à Garnotte.

Leur témoignage vous apprendra tout ce qu'il faut savoir de Garnotte. Son humanisme et son humilité lui ont valu l'appréciation de ses pairs et des lecteurs. Son regard nous manquera.

LE DIRECTEUR, BRIAN MYLES

LIBRE OPINION

La rage ordinaire au volant à Québec

Louis-Pierre Beaudry
Piéton, cycliste et automobiliste,
Québec

Avec l'arrivée de l'été et le retour des déplacements actifs, la rage ordinaire sévit de plus belle dans les rues de Québec. Libre des troubles hivernaux, le trafic de l'heure de pointe semble devenir d'autant plus absurde et intolérable pour les automobilistes. Les mettant en lutte féroce, le trafic arrache le meilleur des gens. Selon le regard de haine reçu cette semaine d'une femme dans son VUS sur le boulevard Charest, ce ne serait même plus légitime de critiquer quelqu'un d'avoir traversé sur un feu rouge alors que des piétons s'étaient engagés, soi-disant protégés par leur feu exclusif. Frustrée par le trafic, cette automobiliste a mis tout le monde à risque pour 50 pieds. Et pour mieux terminer sa course au feu suivant.

Il est de bon ton de souligner que les voitures ne sont pas les seules fautives et que de nombreux cyclistes et piétons ne respecteraient pas systématiquement le Code de la route. C'est vrai et cela doit être critiqué... mais à la hauteur de la gravité que cela représente. Parce qu'il ne fait aucun doute que le principal problème reste que de nombreux automobilistes de Québec se sentent comme les seuls usagers légitimes du réseau routier et qu'un trop grand nombre d'entre eux adoptent des comportements dangereux envers les autres.

Le maire Labeaume en a même fait grand cas cette semaine, affirmant que la Ville devra éduquer ses automobilistes et changer leur culture au volant en investissant « des millions de dollars dans l'affichage ». Si on ne peut qu'applaudir cette prise de conscience de l'administration, force est de constater que la profondeur du problème exigera des solutions qui dépassent une bonne signalisation et des publicités ciblées.

L'automobile reste centrale

Du côté de la Ville et de ses infrastructures, malgré le bon vouloir de plusieurs fonctionnaires, l'automobile reste toujours bien centrale. Notamment, la rapidité et la fluidité du trafic continuent d'être les principales préoccupations pour la gestion du réseau routier, comme en témoignent l'aménagement des boulevards, la durée des cycles des feux de circulation et, surtout, leur synchronisation qui assure de pouvoir traverser la ville avec le moins d'obstacles possible.

Les conducteurs, quant à eux, orientent leurs comportements et leurs attentes en fonction de ces infrastructures. Préoccupés d'optimiser leurs déplacements, ils apprennent les « raccourcis » dans les rues résidentielles, les cycles de synchronisation des feux et la vitesse à laquelle ils doivent rouler, parfois bien au-delà de 50 km/h, pour tous les traverser rapidement. Tout le reste devient secondaire et le système leur donne raison.

En séparant les piétons par des feux exclusifs, on désresponsabilise les automobilistes et on envoie comme message qu'il ne devrait y avoir, lorsque le feu est vert, aucun obstacle à leur déplacement. Les vélos les frustrent alors d'autant plus — même hors pointe, même lorsqu'il y a de nombreuses voies pour les dépasser — parce que leur présence pourrait nuire à cette fluidité espérée. Pas étonnant, alors, de se faire couper dangereusement à 23 h sur Dorchester par des voitures qui veulent tourner à droite et qui ne veulent surtout pas attendre trois secondes, le temps de franchir la rue transversale.

Comment peut-on s'attendre à ce que les conducteurs soient vigilants et prudents, alors que tout est fait pour leur faciliter un passage prioritaire sans obstacle et sans préoccupation? Comment peut-on espérer que ces automobilistes cessent de croire qu'ils sont rois de la route alors que tout le leur fait croire, que ce soit les infrastructures, les animateurs de radio ou, indirectement, l'absence de surveillance routière sérieuse au centre-ville?

Tout comme M. Labeaume l'a fait, il est temps que les résidents de Québec réalisent qu'ils habitent dans une grande ville; que dans une grande ville et surtout en son centre, beaucoup de gens se déplacent autrement qu'en voiture; que la conduite d'une voiture exige une responsabilité et une prudence aussi importantes que les risques en jeu; qu'elle n'a pas priorité sur les autres modes de transport; et, surtout, qu'une seconde gagnée ne vaut pas une vie, ni une égratignure, ni même une tôle froissée. La Ville de Québec et M. Labeaume doivent maintenant prendre les moyens de ces nouvelles ambitions et lancer une réflexion courageuse qui dépasse le symbole et qui s'attaque aux racines du problème.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Il faut lutter contre l'exceptionnalisme chinois

Jérôme Beaugrand-Champagne
Avocat

Nos cœurs ne peuvent qu'être émus par le courage du million de femmes et d'hommes de Hong Kong qui ont manifestés pacifiquement cette semaine pour décrier le projet de loi sur l'extradition, projet qui mettrait les citoyens de Hong Kong, les étrangers et les voyageurs sur le territoire de Hong Kong à la merci du système judiciaire chinois, qui est fortement politisé. Cela mettrait en danger plus de 300 000 Canadiens résidant à Hong Kong.

Selon lord Patten, chancelier de l'Université d'Oxford, « le projet de loi sur l'extradition ferait disparaître le pare-feu entre la règle de droit de Hong Kong et le concept du droit qui prévaut dans la Chine communiste ». En 2017, le juge en chef de la Cour suprême de Chine a rejeté le concept de l'indépendance judiciaire sous prétexte que c'est une pensée occidentale erronée. Nous sommes témoins de l'application arbitraire de la loi en Chine avec l'arrestation de deux Canadiens, MM. Kovrig et Spavor, qui, à ce jour, se voient toujours refuser le droit à un avocat.

Le 12 juin, la police de Hong Kong a utilisé du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc sur des manifestants pacifiques en blessant plusieurs personnes. Des recherches illégales ont été effectuées par la police de Hong Kong, et Telegram, la plateforme de messagerie cryptée, a signalé une cyberattaque massive « essentiellement en provenance de Chine ». L'application a été largement utilisée par les manifestants à Hong Kong. Ces manifestations ne peuvent pas être comparées aux grabuges faits en France par certaines personnes lors des rassemblements des gilets jaunes. L'ONG Human Rights Watch a accusé la police de Hong Kong d'avoir utilisé « une force excessive » contre les manifestants.

Censure

Selon les médias internationaux, dont la BBC, les autorités chinoises ont censuré les manifestations de Hong Kong sur les réseaux sociaux chinois en supprimant des articles qui ne respectent pas la ligne officielle du Parti communiste. Sur Sina Weibo, l'équivalent de Facebook en Chine, toute



Selon les médias internationaux, les autorités chinoises ont censuré les manifestations de Hong Kong sur les réseaux sociaux chinois.

ANTHONY WALLACE AGENCE FRANCE-PRESSE

publication qui faisait référence aux manifestations, ou à Hong Kong en général, étaient soit supprimée, soit soigneusement contrôlée.

Sur la même plateforme Sina Weibo, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a un compte officiel, où il publie diverses nouvelles semblables à celles que nous pouvons retrouver sur son compte Twitter. Malheureusement, le contenu de son blogue Sina Weibo n'est pas un miroir complet de son compte Twitter. Sina Weibo censure non seulement les manifestations à Hong Kong, mais a aussi censuré tout contenu LGTBQ2 l'an dernier, ce qui a suscité un tollé massif en Chine et, sous pression, Sina Weibo a dû infirmer sa décision. Le mois dernier, Sina Weibo a censuré tous les articles et commentaires qui comportent le mot-clé #les (court pour « lesbienne »).

De nombreuses ambassades, y compris l'ambassade du Canada à Beijing, ont un blogue officiel sur Sino Weibo qui permet de relayer des informations sur les échanges commerciaux et culturels entre les pays. Pour plusieurs diplomates, la « Weiplomacie » était un moyen de re-

joindre un grand nombre de citoyens chinois afin qu'ils puissent découvrir notre pays. Selon M. Fergus Ryan, auteur du rapport « *Weibo Diplomacy and Censorship in China* » pour l'Australian Strategic Policy Institute, Sina Weibo censure périodiquement des articles publiés sur son site par les ambassades qui sont considérées comme sensibles, ou pour simplement éviter que certains messages deviennent viraux en Chine.

Pourquoi M. Trudeau ne décrie-t-il pas la censure de Sina Weibo et ne prend-il pas l'initiative de fermer son compte si Sina Weibo ne corrige pas sa pratique de censure? Ou encore mieux, utiliser son compte Sina Weibo pour démontrer sa solidarité avec les manifestants de Hong Kong et la liberté d'expression! Nous ne devrions jamais accepter la censure et l'homophobie et toujours lutter pour la liberté d'expression dans le monde entier.

Le Canada c'est déjà insurgé contre l'exceptionnalisme américain. Il doit apprendre comment et quand lutter contre l'exceptionnalisme chinois pour les mêmes raisons. C'est l'une de ces occasions!

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Un chef en sursis

KONRAD YAKABUSKI



Deux sondages sortis cette semaine sur les intentions de vote au niveau fédéral ne feront rien pour calmer le mécontentement grandissant de plusieurs libéraux à l'égard de leur chef. Plus la date des élections approche, plus la nervosité gagne les rangs du Parti libéral du Canada.

Après l'Institut Angus Reid, c'était au tour vendredi de la firme Léger de déceler la tendance. Alors que les libéraux comptaient faire des gains au Québec en octobre afin de compenser une perte de sièges ailleurs au Canada, le PLC risquerait plutôt d'être balayé de la carte à l'extérieur de grande région de Montréal, à quelques exceptions près.

Bien sûr, à plus de quatre mois des élections, rien n'est coulé dans le béton. Si les campagnes de 2011 et de 2015 nous ont appris une chose, c'est que les Québécois sont les électeurs les plus « mobiles » au pays. Alors, il est impossible de prévoir où ils se caseront le 21 octobre.

C'est une autre histoire ailleurs au Canada, où l'électorat semble de plus en plus décidé. En quelques mois à peine, l'image de M. Trudeau en tant que premier ministre progressiste et généreux s'est transformée en celle d'un chef arrogant et poseur qui manque terriblement de substance. L'affaire Jody Wilson-Raybould y est pour quelque chose. Mais c'est loin d'être la seule raison qui explique le désenchantement de plus en plus de Canadiens envers M. Trudeau.

Sa gestion de l'affaire Meng Wanzhou, arrêtée à Vancouver en décembre dernier à la demande des États-Unis, a mené à une sérieuse détérioration des relations entre le Canada et la Chine. Le comportement de M. Trudeau dans ce dossier a miné la confiance de nombreux Canadiens, surtout dans la communauté d'affaires et dans les sphères diplomatiques.

Au niveau national, les sondages Angus Reid et Léger accordent une avance respective de onze et de neuf points de pourcentage au Parti conservateur d'Andrew Scheer sur les troupes de M. Trudeau. Le PCC serait même en avance au Québec, bien que (comme nous avons souligné ci-dessus) l'électorat québécois puisse toujours réserver des surprises. Mais l'avance des conservateurs dans les banlieues de Toronto et de Vancouver, là où les élections fédérales se décident souvent, se confirme de sondage en sondage. De quoi inquiéter les stratèges du PLC.

Or, il y a deux semaines, la chroniqueuse du *Toronto Star* Chantal Hébert écrivait qu'un groupe de libéraux influents avait discuté, lors d'une conférence téléphonique récente, du remplacement de M. Trudeau par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada Mark Carney. Ce dernier, dont l'actuel mandat comme gouverneur de la Banque d'Angleterre se termine en janvier prochain, serait recruté pour devenir chef du PLC non seulement advenant une défaite électorale, mais aussi si M. Trudeau ne réussissait qu'à former un gouvernement minoritaire en octobre. Les troupes libérales ne tarderaient pas à le limoger en faveur de M. Carney en vue d'élections précipitées.

Les ministres libéraux ont vite cherché à discréditer cette hypothèse. Il n'empêche que la cote de M. Trudeau a chuté au sein de son propre parti, y compris chez les députés libéraux qui peinent à avoir l'oreille de leur chef. En privé, d'anciens hauts gradés du PLC sous Jean Chrétien et Paul Martin sont de plus en plus critiques envers M. Trudeau. Et depuis le départ de Gerald Butts comme secrétaire principal en février dernier, M. Trudeau manque sérieusement de mains expérimentées au bureau du premier ministre.

C'est ainsi que M. Chrétien serait lui-même intervenu pour recommander que le gouvernement Trudeau abandonne les démarches d'extradition concernant M^{me} Meng, la chef financière du géant chinois des télécommunications Huawei, qui est accusée par les États-Unis d'avoir violé les sanctions américaines contre l'Iran. M^{me} Meng est actuellement en attente de son procès, mais selon le *Globe and Mail*, M. Chrétien aurait recommandé que le ministre de la Justice, David Lametti, se prévale de son pouvoir discrétionnaire pour mettre fin au processus d'extradition, afin de réparer les relations avec la Chine, qui détient deux Canadiens en guise de représailles pour l'arrestation de M^{me} Meng et bloque les importations canadiennes du canola de porc.

La ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, a immédiatement rejeté cette recommandation — avec raison. Le gouvernement Trudeau est déjà accusé d'avoir essayé d'influencer les affaires judiciaires concernant SNC-Lavalin et le vice-amiral Mark Norman. Et il a toujours maintenu que le procès de M^{me} Meng doit être mené indépendamment de toute pression politique. Mais les critiques, dont M. Chrétien fait partie, croient que le Canada est tombé dans le piège du président Donald Trump en arrêtant M^{me} Meng et que les conséquences — dont une guerre froide avec la Chine — coûteront très cher à l'économie canadienne.

Selon plusieurs libéraux, un chef plus futé ne se retrouverait pas dans un tel pétrin. C'est pourquoi, à la veille des élections fédérales, M. Trudeau est plus que jamais un chef en sursis.

La nouvelle fracturation sociale

Pierre Desjardins
Philosophe

Il semble que de larges pans de nos sociétés se retrouvent maintenant dans un *no man's land* difficilement compréhensible rationnellement. Ce qui se passe en France avec les gilets jaunes en est un bon exemple.

Objectivement pourtant, tout devrait être d'une extrême simplicité : étant donné la mondialisation des marchés, les tensions politiques devraient simplement être réduites à des considérations économiques.

Il n'y a pas si longtemps, la population se sécurisait en se disant membres d'une grande classe moyenne. Ainsi, personne ne se sentait exclu du système économique-technique, un système puissant qui se présente pour la plupart d'entre nous comme le garant de notre santé et de notre bonheur sur terre...

Mais il est clair d'ores et déjà qu'une grande partie de la population a été exclue de ce trop beau système : nos centres-villes inhabités et nos banlieues surpeuplées en sont l'éloquent témoignage.

Confinés et isolés faute d'une vie citoyenne conviviale, beaucoup d'individus s'enferment alors, par le truchement des médias sociaux, dans des groupes marginaux : ils forment alors des minorités socioculturelles particulières, minorités auxquelles ils s'identifient avec enthousiasme. Celles-ci ont pour mission d'asseoir et de défendre leurs identités. Elles sont de différentes natures : ethniques, religieuses, d'orientations sexuelles ou autres.

Mais ces nouvelles minorités, de par leur caractère bien spécifique, s'opposent à l'ensemble, favorisant ainsi une

certaine paranoïa sociétale. Un peu comme si les individus, écrasés sous le poids du système économique-technique trop puissant, étaient maintenant incapables d'exprimer leurs ressentiments profonds sans l'intermédiaire de groupes revendicateurs.

Fanatisme obsessionnel

On comprendra que cet ultime recours crée un dangereux précédent. En effet, ces nouvelles entités socioculturelles agissantes, fonctionnant le plus souvent à contre-courant, sont portées à exacerber leur identité, ce qui, dans certains cas, dégénère en un fanatisme obsessionnel. Les exemples d'une pareille attitude ne manquent pas aujourd'hui : groupes antiavortement ou pro-choix, groupes favorables au port du voile ou carrément contre, groupes pro-environnement ou partisans du développement économique à tout prix, autant de groupes défendant farouchement leur point de vue envers et contre tous!

L'essor de tous ces groupes ne favorise en rien le développement démocratique. Car les débats qui s'y passent n'ont jamais lieu, comme on pourrait s'y attendre, sur la place publique, mais à travers les médias sociaux entre membres initiés, soit en marge de l'ensemble de la société.

Évidemment, certains pourraient rétorquer que ces minorités forment une culture marginale ou ce que l'on pourrait appeler une contre-culture, ce qui en soi pourrait être valable. Ceux-ci pourraient même ajouter que, devant une culture générale qui, d'année en année, s'est vue dépossédée d'éléments consensuels structurants, cette contre-culture extra-mu-

ros constitue le seul lien social encore valable.

Cependant, l'expansion rapide de ces groupes de pression mine la possibilité d'une vie en société normale, car il n'existe plus, comme autrefois, d'appartenance culturelle collective suffisamment forte permettant d'absorber positivement ces nombreuses marginalités en pleine expansion.

Le développement tous azimuts de celles-ci favorise plutôt l'antagonisme social et enferme la population dans un mode presque schizophrénique : nous nous retrouvons en effet coincés à choisir entre, d'une part, une appartenance idéologique à un de ces groupes à caractère plus ou moins totalitaire et, d'autre part, un laisser-aller débonnaire à la consommation.

Nos espoirs, nos désirs et nos pensées profondes sont en réalité incompatibles avec cet univers disloqué fait de totalitarismes idéologiques, un univers où nous sommes condamnés à n'être que des agents revendicateurs radicaux. On comprendra également que, dans un contexte aussi étroit, la haine s'installe facilement entre factions adverses...

Ces nouvelles entités favorisent en effet une nette fracturation sociale et, éventuellement, comme on l'a vu en France, la désobéissance civile et le recours à la violence.

Notons comment, chez nous, l'adoption par le gouvernement du Québec d'une loi comme la loi 21, en exacerbant les esprits, contraint les citoyens à se réfugier, de part et d'autre, dans des groupes revendicateurs au caractère totalitaire. Ce qui vient malheureusement miner toute possibilité de cohésion sociale.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

B 10 | PETITES ANNONCES

REGROUPEMENT IMMOBILIER

ADRESSES DE PRESTIGE



Marc Bonenfant inc.
Courtier immobilier
418 912-8787
418 653-0488
2 bureaux :
Stonham et Ste-foy

ROYAL LEPAGE
IMMOBILIER

1^{re} ÉQUIPE DE VENTE
2016-2017-2018
de tout le réseau Royal LePage Inter-Québec

10 ANS
CLUB DES EXCELLENTS COURTIER

VENDU



60, ch. de la Plage-St-Laurent, CAP-ROUGE

mls 9053376

ACCÈS AU LAC



2030 15^e Avenue, SAINT-AUGUSTIN-DE-DESAURES

689 000 \$
mls 27665463

VISITEZ NOS PROPRIÉTÉS WWW.MARCBONENFANT.COM

L'AUTHENTIQUE PERLE RARE OUTREMONTAISE !



grâce au respect et à l'entretien préventif du propriétaire actuel depuis des décennies.
Maison familiale DÉTACHÉE de 12 pièces dont 5 chambres à l'étage plus : séjour, bureau et chambre au rez-de-chaussée et grande s/familiale au sous/sol.
Exceptionnellement, GARAGE CHAUFFÉ INTÉGRÉ.
Possibilité de 3 stationnements extérieurs à l'arrière plus celui déjà existant à l'avant.
Le tout sur un TERRAIN de 5141 p.c.
755 AVE ROCKLAND
1,645,000 \$
CENTRIS : # 125 542 47



Depuis 31 ans

Charlotte MICHAUD
cmichaud@sutton.com
514.894.0866
10h à 22h

groupe sutton-immobilia inc.
Agence immobilière
514.272.1010

Aussi simple que ça!




RE/MAX ALLIANCE
3299, rue Beaubien Est, Montréal



David et Alexandre.com
VOS COURTIERES IMMOBILIERES RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.
514.374.4000

LAC BROME




LA VILLAGEOISE - Résidence spacieuse, design de distinction, foyer immense, piscine à l'eau salée. 2 acres. À quelques pas du centre de Knowlton. Accès au lac Brome près du club nautique. **1 250 000 \$**

LOIS HARDACKER

Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

BOLTON-OUEST



LA CAMPAGNE... I DOMAINE de 200 acres non loin de Lac Brome. Imposante Victorienne, cuisine superbe, maison d'invités, grange et écurie. Lac privé, champs, pâturages, sentiers en forêt. **1 800 000 \$**

450 242-2000

www.loishardacker.com



Gaston Lambert
Sutton

groupe sutton - immobiliers inc.
514-239-2069
www.gastonlambert.com

269, rue de la Toscane



Bord de l'eau - Rivière Saint-Maurice - Grandes - Piles

Propriété de prestige avec vue imprenable sur la rivière Saint-Maurice. Un seul propriétaire - finition soignée.

879 000 \$ - MLS 19713758

1151, Ch du Lac-des-Piles




Mauricie - Lac des Piles, Sainte-Flore, près de Grand-Mère

Construction de qualité supérieure, accès au lac, vue plein sud sur un des plus beaux lacs du Québec.

759 000 \$ - MLS 16504159


ST-BERNARD-DE-LACOLLE



Domaine de campagne - 46.4 acres
625 000 \$


Denis Depelteau - RE/MAX ÉVOLUTION D.D. - 514-910-5868 - denis@denisdepelteau.com

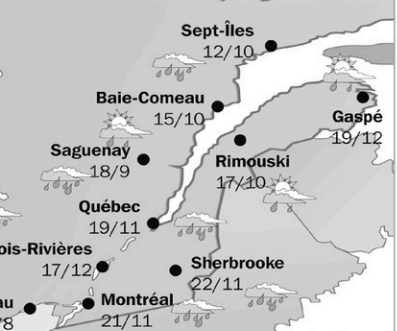
CARIGNAN



Maison de prestige - Île Goyer
479 000 \$

Pour annoncer dans ce regroupement contacter **Dominika Zimmermann** au **514 985-3319** ou **dzimmermann@ledevoir.com**





Lever du soleil: 5h04
Coucher du soleil: 20h44

Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ora 21/11	Sol 23/14	Londres	Ave 19/11	Ave 20/14
Moncton	Sol 24/14	Ave 23/13	Los Angeles	Sol 23/17	Var 23/17
Saint-Jean	Sol 21/12	Var 18/12	Mexico	Var 26/15	Var 26/15
Toronto	Ave 19/14	Var 20/14	New York	Sol 27/20	Plu 25/20
Vancouver	Sol 22/13	Var 22/13	Paris	Sol 21/12	Nua 21/12
Winnipeg	Sol 21/13	Var 18/12	Tokyo	Plu 20/18	Sol 25/19


Montréal	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui 21	11	22/12	24/15	24/15
Pluie (pdp 90%).	Averses (pdp 90%).	Généralement ensoleillé.	Passages nuageux.	Ciel variable.

Québec	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui 19	11	21/11	22/12	22/13
Pluie (pdp 90%).	Averses (pdp 90%).	Passages nuageux.	Passages nuageux.	Passages nuageux.

Gatineau	Ce soir	Demain	Lundi	Mardi
Aujourd'hui 17	8	22/11	23/13	23/12
Pluie (pdp 90%).	Averses (pdp 60%).	Passages nuageux.	Passages nuageux.	Averses (pdp 40%).

LA MARQUE MÉTÉO LA PLUS INFLUENTE AU CANADA

Nos experts météo vous aide à bien planifier votre journée.



PETITES ANNONCES

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

170

HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

CONDOS PARIS CENTRE
Près métro et services. WIFI. Sem./mois À partir de 790 \$.
Location : 514-999-0546
paris.condo@sympatico.ca

PARIS - Petit bijou d'appart sur la Butte Montmartre, au coeur de Paris.
Paisible, ensoleillé, ascenseur. 514-489-5955
appartement-montmartre.com

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VERCHÈRES
Charmante maison (1930) Intérieur tout en bois; 1 100 pc (sur 2 ét.) + s-sol; 3 càc, 1,5 s.d.bains, poss. d'agrandissement. 1 acre en milieu rural, arbres matures, jardins; 20 min. du tunnel Lafontaine; aucun camionnage; aqueduc; tranquillité. 254 000 \$.
rtrotti@videotron.ca

307

LIVRES ET DISQUES

LIBRAIRIE
Bonheur d'Occasion
achète livres de qualités en tout genre. 514 914-2142
www.bonheurdoccasion.com

515

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 20 ans d'expérience. Service à domicile.
514 573-7039 Julien

695

AUTOMOBILES


BMW 1989 modèle 525 48 000 KM Seul Propriétaire
Belle comme une neuve
819-238-4653

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VERCHÈRES
Charmante maison (1930) Intérieur tout en bois; 1 100 pc (sur 2 ét.) + s-sol; 3 càc, 1,5 s.d.bains, poss. d'agrandissement. 1 acre en milieu rural, arbres matures, jardins; 20 min. du tunnel Lafontaine; aucun camionnage; aqueduc; tranquillité. 254 000 \$.
rtrotti@videotron.ca

AVIS DE DÉCÈS



Henri-Paul Mandeville, m.d.
Outremont
1924 - 2019

À Outremont le 8 juin 2019, est décédé Docteur Henri-Paul Mandeville, fils de feu Hélène Gauthier et de feu Orphir Mandeville. Il rejoint sa fille Hélène (Normand Gauthier).

Il laisse dans le deuil son épouse Michele Gervais, sa fille Marie (Daniel Beaudoin), son fils Paul, ses petits-fils Olivier, Julien (Fanny Vautier), Mathieu (Stéphanie Besner), Vincent (Josiane Brosseau), Philippe ainsi qu'autres parents et amis.

Il était le frère de feu Jean-Jacques, son épouse feu Jacqueline, de feu Marcel-André (Raymonde).

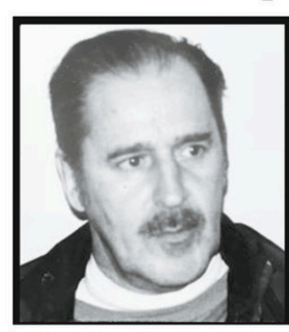
Tout au long de sa vie, son principal souci fut de voir au bien-être de sa famille, de ses parents et amis ainsi que de ses nombreux patients lors de sa pratique de médecine générale et ensuite comme radiologiste.

La famille recevra les condoléances au complexe funéraire Urgel Bourgie, 1255 Beaumont, Ville Mont-Royal.

URGEL BOURGIE

Consultez notre registre au urgelbourgie.com / 514 735-2025
le dimanche 16 juin dès 14h. Un hommage sera rendu par la famille à 16h.

En mémoire de notre père



Yves Brassard

Né à Québec le 9 mai 1917 et décédé sur la rivière Métabetchouane le 12 juin 1989.


Nos meilleures pensées continuent de l'accompagner.

Louise, Jean, Luc, Claire et Paul ainsi que les petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Communiquez avec Le Mémoriel pour publier :

- Avis de décès
- Faire-part
- Remerciements
- Condoléances
- Anniversaires
- Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
deces@lememoriel.com



La nouvelle application tablette du Devoir

NOTRE NOUVELLE APPLICATION AMÉLIORÉE

Un téléchargement plus rapide, un nouveau design, des mots croisés et une navigation optimisés pour une expérience de lecture fluide et naturelle.

Téléchargez la mise à jour sur App Store ou Google Play.

Disponible sur



DISPONIBLE SUR



